

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – un But – Une Foi

REGION DE SEDIUO

DEPARTEMENT DE BOUNKILING

**Plan de Développement
Communal (PDC) de
Ndiamalathiel**

Rapport Final

Réalisé par le Groupe OCC SARL

Avec l'Appui Financier du PDPSEN

Octobre 2018

Table des matières

I. Contexte et justification	5
II. Les objectifs de la mission	5
III. Approche méthodologique	6
IV. PRESENTATION DE LA COMMUNE :	9
4.1. La Situation géographique :	9
4.2. Les aspects administratifs	9
4.3. Milieu Physique	10
4.3.1. Le Relief et les Sols	10
4.3.2. Le Climat	11
4.3.3. La Végétation et la Faune :	11
4.4. Le milieu humain	12
4.4.1. Répartition de la population :	12
4.4.2. Répartition selon les zones	12
II. Bilan diagnostic 14	
5.1. Secteur production	14
5.1.1. Agriculture	14
5.1.2. Elevage	17
5.1.3. Secteur environnement	19
5.1.4. Pêche	21
2. Secteur appui à la production	21
.2.1. Secteur énergie	21
.2.1.1. Situation des infrastructures de l'électricité dans la Zone	21
5.2.2. Secteur : transport et communication	22
5.2.3. Commerce	22
5.2.4. Artisanat	23
5.3.1. Education	24
5.3.1.1. Situation des écoles franco-arabes et Daaras	24
5.3.2. Santé	25
5.3. Hydraulique	27
5.3.4. Urbanisme et habitat	28
5.3.5. CULTURE et TOURISME	28
5.3.6. Sport et loisirs	29
5.4. La dynamique organisationnelle	30
5.4.1. Les groupements d'intérêt économique (GIE)/Organisations de producteurs (OP) :	30
5.4.2. Les associations sportives et culturelles (ASC)	30
5.4.3. Les Partenaires Techniques et Financiers de la Commune (ONG, Projets et Programmes) :	30
5.5. Gouvernance locale	31
5.5.1. Administration de la Commune :	31
5.5.2. L'intercommunalité :	31
V. PLANIFICATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT :	32
5.1. Vision et Orientations stratégiques de développement de la Commune:	32
5.1.1 : Vision définie par le Conseil municipal à l'horizon 2023	32
5.1.2 : Orientations stratégiques de développement de la Commune	33
5.2. AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT	35
5.2.1. Le PLAN D'ACTION PRIORITAIRES	36
4.3. Stratégie de mise en œuvre du PDC	50

4.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre.....	50
4.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage.....	51
4.3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre.....	51
4.3.3.2. Rôles et responsabilités des acteurs.....	52
Le Conseil Municipal.....	52
Les Agences et Services Techniques Déconcentrés.....	52
Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG).....	53
Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).....	53
4.3.4. Instruments de mise en œuvre.....	54
4.3.4.1. Le Plan Annuel d'Investissement.....	54
4.3.4.2. Le cadre de Suivi Évaluation.....	54
4.3.4.3. Le cadre de mesure des rendements du PDC.....	54
4.3.4.4. La méthode de gestion de l'information.....	54
4.3.4.5. Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC.....	54
4.3.4.6. Les instruments sectoriels de mise en œuvre.....	54
4.3.5. Le Financement du PDC.....	55
4.3.5.1. Évaluation des coûts.....	55
4.3.5.2. Les Sources de financement.....	55
●Le code de l'environnement.....	55
●Le code forestier.....	55

Table des illustrations

Liste des cartes

Carte 1 : localisation de la Commune de Ndiamatiel dans le Département de Bounkiling.....	9
Carte 2 : Occupation du sol de la Commune	10

Liste des tableaux

Tableau 1 : zonage de la commune.....	12
Tableau 2 : Répartition des villages par zone.....	13
Tableau 3 : Synthèse des contraintes et hypothèse de solution du secteur de l'agriculture.....	14
Tableau 4 : Synthèse des contraintes et hypothèse de solution du secteur de l'élevage.....	17
Tableau 5 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'environnement.....	19
Tableau 6 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de la pêche.....	21
Tableau 7 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'énergie.....	21
Tableau 8 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur du transport et communication.....	22
Tableau 9 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur du Commerce.....	23
Tableau 10 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'artisanat.....	23
Tableau 11 : la situation des écoles élémentaires.....	24
Tableau 12 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'éducation.....	24
Tableau 13 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de la santé.....	25
Tableau 14 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'hydraulique.....	27
Tableau 15 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'urbanisme et de l'habitat.....	28
Tableau 16 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de la culture et de tourisme.....	29
Tableau 17 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur du sport et loisir.....	29
Tableau 18: le plan d'actions prioritaires.....	37
Tableau 19 : le plan triennal d'investissement.....	42

Sigles et abréviations

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ARDS	Agence Régionale de Développement de Sédhiou
ASC	Agent de Santé Communautaire
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR	Association des Usagers du Forage
CADL	Centre d'Appui au Développement Local
CCLFB	Comité Communautaire de Lutte contre les Feux de Brousse
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CL	Collectivité locale
ECB	Ecole Communautaire de Base
GPF	Groupement de Promotion Féminine
ICP	Infirmier Chef de Poste
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations de Producteurs
PDC	Plan de Développement Communal
PDD	Plan de Développement Départemental
PNDL	Programme National de Développement Local
PSE	Plan Sénégal Emergent
SRADL	Service Régional d'Appui au Développement Local
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRP	Service Régional de la Planification
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
STD	Services Techniques Déconcentrés

I. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième axe d'intervention du Plan Sénégal Emergent (PSE), l'Etat du Sénégal a pris l'option irréversible d'engager une refondation majeure de son action territoriale en procédant à l'Acte III de la Décentralisation qui vise à « organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Pour concrétiser cette vision, le cheminement proposé opte pour le renouveau de l'aménagement du territoire adossé à l'option stratégique de territorialisation des politiques publiques. Ces orientations stratégiques préfigurent des changements majeurs en termes de territoires, de dispositifs de gouvernance et de mécanismes de financement.

Dans ce contexte, la révision des cadres de référence du développement des collectivités territoriales (CT) selon la version de l'Acte III de la décentralisation, ainsi que l'adaptation des outils d'ingénierie du développement territorial deviennent une nécessité.

A ce titre, une Plateforme Nationale de Planification (PNP) a été mise en place depuis 2014, animée par le Programme National de Développement Local (PNDL) et coordonnée par la Direction d'Appui au Développement Local (DADL). Constituée en outre de la Direction de la Planification (DP/DGPPE) et de la Cellule d'Appui aux Elus Locaux (CAEL), la Plateforme s'est engagée dans un processus de recherche-actions, afin de contribuer significativement à l'amélioration des stratégies de développement territorial.

Ainsi, dans le cadre d'une fertilisation croisée, la Plateforme a entrepris l'enrichissement du guide de planification locale, son test dans quelques collectivités pilotes avant d'en tirer les enseignements et engagé un processus de généralisation de l'élaboration des outils de planification locale.

C'est dans ce cadre que 21 communes de la région de Sédhiou, sur requête de l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), ont bénéficié de l'appui financier du Programme d'Appui au Programme National d'Investissement Agricole (PAPSEN), pour l'élaboration de leurs documents de planification de référence, précisément les Plans de Développement Communal (PDC).

II. Les objectifs de la mission

L'objectif de l'étude est d'élaborer le Plan de Développement Communal. Il s'agit de permettre à la Commune de disposer d'un outil (cadre de référence) de gestion et de pilotage du développement local.

Le processus de planification locale, envisagé dans la Commune, doit être une action qui s'intègre dans un processus global d'appui à la structuration, à l'auto promotion et à la responsabilisation des acteurs de la commune particulièrement les populations locales autour des problématiques de développement.

III. Approcheméthodologique

La démarche méthodologique adoptée est basée sur un processus participatif et itératif avec l'implication de tous les acteurs aux différentes étapes. L'appropriation et la validation consensuelles sont érigées en principes.

Le présent Plan de Développement Communal (PDC) est composé de quatre grandes parties :

1ère partie : Introduction, Objectifs du PDC, Démarche méthodologique, présentation de la commune

2ème partie : Bilan diagnostic

3ème partie : Orientations et Stratégies de développement de la Commune

4ème partie : Elaboration du plan d'investissement 2018-2023 et identification des mécanismes de mise en œuvre du PDC.

a. Montage institutionnel du processus de planification

i. La Commission de Planification Elargie (CPE)

Instrument de pilotage, il a pour missions de superviser et de coordonner tout le processus de planification. La commission se réunit au maximum trois fois durant tout le processus de planification et est composé des représentants de toutes les catégories et sensibilités présentes dans la Commune (voir arrêté du Maire).

L'objectif est de faire participer toutes les catégories d'acteurs et d'éviter des tentatives de boycott ou d'exclusion durant cet important processus de planification. La CPE a appuyé par un Comité Technique Régional.

ii. Le Comité Technique Régional (CTR)

Il s'agit d'un dispositif incontournable, pour la validation des productions de l'opérateur en charge d'élaborer le PDC, avant la transmission au conseil municipal. Ce comité est composé de quelques Services techniques régionaux, sous la coordination de l'ARD.

Le Comité Technique Régional participe aux étapes suivantes :

- Restitution du diagnostic externe par le consultant ou l'opérateur ;
- Restitution du diagnostic participatif ;
- Cadrage des ateliers de planification (orientations) ;
- Restitution des ateliers de planification ; et
- Restitution finale du PDC.

Le Comité Technique Régional sa pour principales missions de conseiller la Commission de Planification Elargie. Il est constitué, en plus de l'ARD, de :

- La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) ;
- Le Service Régional de la Planification (SRP);
- Le Service Régional de l'Appui au Développement Local ;

➤ Le Service Régional de la Statistique et de la Démographie.

⇒ **Etape 1 : Phase préparatoire**

Elle comprend :

- ✚ La mise en place de la commission de planification élargie (CPE) ;
- ✚ La formation des animateurs relais ;
- ✚ La journée de lancement ;
- ✚ Le diagnostic externe / cadrage ;
- ✚ **L'atelier restitution du cadrage (CT).**

La phase préparatoire a permis une maîtrise de la situation de référence ainsi que les enjeux de développement de la Commune et une définition claire et partagée des TDR du PDC mais également la mobilisation des acteurs et populations concernés dans l'élaboration et la mise en œuvre.

⇒ **Etape 2. Diagnostic participatif**

Il a impliqué d'une part les acteurs intervenant dans le développement économique et social de la Commune (opérateurs économiques, les ONG, Projets et Programmes, le Conseil Rural et l'Etat à travers les structures déconcentrées, etc.) et d'autre part les populations (géographique / quartier, sociologique) dans les résultats enregistrés par rapport à leurs missions ou objectifs poursuivis, les contraintes, les capacités et les perspectives.

Cette phase fondamentale dans le processus de planification nous a permis d'avoir une connaissance précise des secteurs socio-économiques et des acteurs en termes de performance, contraintes et perspectives.

Nous avons insisté sur l'inventaire de l'existant en infrastructures (nombre, date d'implantation, par qui ? coût, gestion et entretien ?). La cartographie produite à cet effet a facilité l'analyse spatiale.

Enfin, l'analyse systémique faite a permis de révéler d'une part le niveau de développement actuel de la Commune, ses contraintes majeures, et d'autre part l'existence de fondements ou conditions qui permettent d'inscrire la Commune dans une dynamique de développement durable et soutenu.

Les résultats du diagnostic feront l'objet d'une restitution devant le CTR et la CPE.

⇒ **Etape 3 : Orientations et stratégies de développement de la commune**

Prenant en compte les différentes fonctions à acquérir ou à consolider (administrative, productive, échange, offre de services publics de qualité, cadre de vie et d'épanouissement, etc.), le consultant aura à présenter des orientations et stratégies spécifiques de développement de la commune, lesquelles doivent être articulées aux préoccupations nationales prioritaires (PSE, lettres de politiques sectorielles et conventions internationales ratifiées). Il serait ainsi intéressant de comparer la situation de la commune par rapport aux objectifs régionaux / nationaux poursuivis afin de la projeter à moyen et long termes.

Il est attendu de cette partie :

- ✚ la définition de la vision et des axes stratégiques ;
- ✚ l'identification des objectifs généraux ;
- ✚ la définition des objectifs spécifiques ;
- ✚ l'identification des lignes d'actions.

Les résultats de cette étape feront l'objet d'une restitution devant la CPE et le Comité Technique Régional.

⇒ **Etape 4 : Elaboration du Plan d'Investissement 2018-2023**

Cette phase déclinera de manière opérationnelle les actions à mettre en œuvre ainsi que quelques mécanismes de mise en œuvre et des esquisses de suivi évaluation des actions.

Les résultats attendus sont :

- ✚ le Plan d'Investissement est élaboré et annualisé en Plan Annuel d'Investissement (PAI) sur 6 ans (2018-2023) ;
- ✚ les actions sont identifiées, priorisées à court, moyen et long termes ;
- ✚ des fiches d'actions opérationnelles sont élaborées pour la mise en œuvre des actions en première année ;
- ✚ les mécanismes de suivi évaluation des actions sont définis.

Les résultats du Plan d'Investissement feront l'objet d'une restitution devant la CPE et le Comité Technique Régional.

Après ces quatre étapes, le PDC provisoire sera rédigé par le consultant ou l'opérateur et comportera les quatre parties annoncées ci-dessus. Ce document fera l'objet d'une restitution devant le Comité Technique Régional puis devant la Commission de Planification Elargie. Après transmission au PAPSEN, le PDC sera soumis au conseil municipal pour adoption puis au Représentant de l'Etat pour approbation.

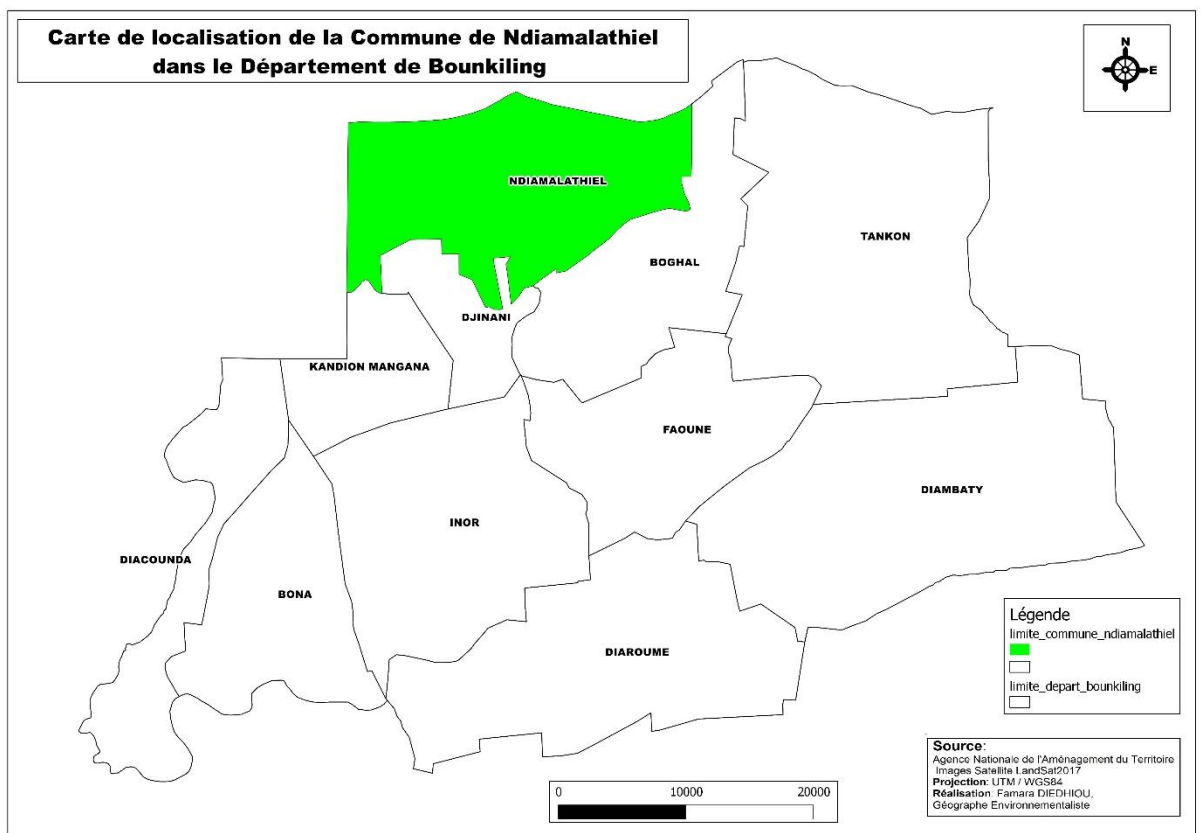
IV. PRESENTATION DE LA COMMUNE :

4.1. La Situation géographique :

La **commune de Ndiamalathiel** est une commune du Sénégal située dans la région de Sédhiou département de Bounkiling et l'arrondissement de Boghal.

Elle est limitée :

- au Nord-Ouest par la Gambie ;
- au Sud-Est par la Commune de Boghal
- au Sud par les Communes de Djinani et Kandion Mangana



Carte 1 : localisation de la Commune de Ndiamalathiel dans le Département de Bounkiling

4.2. Les aspects administratifs

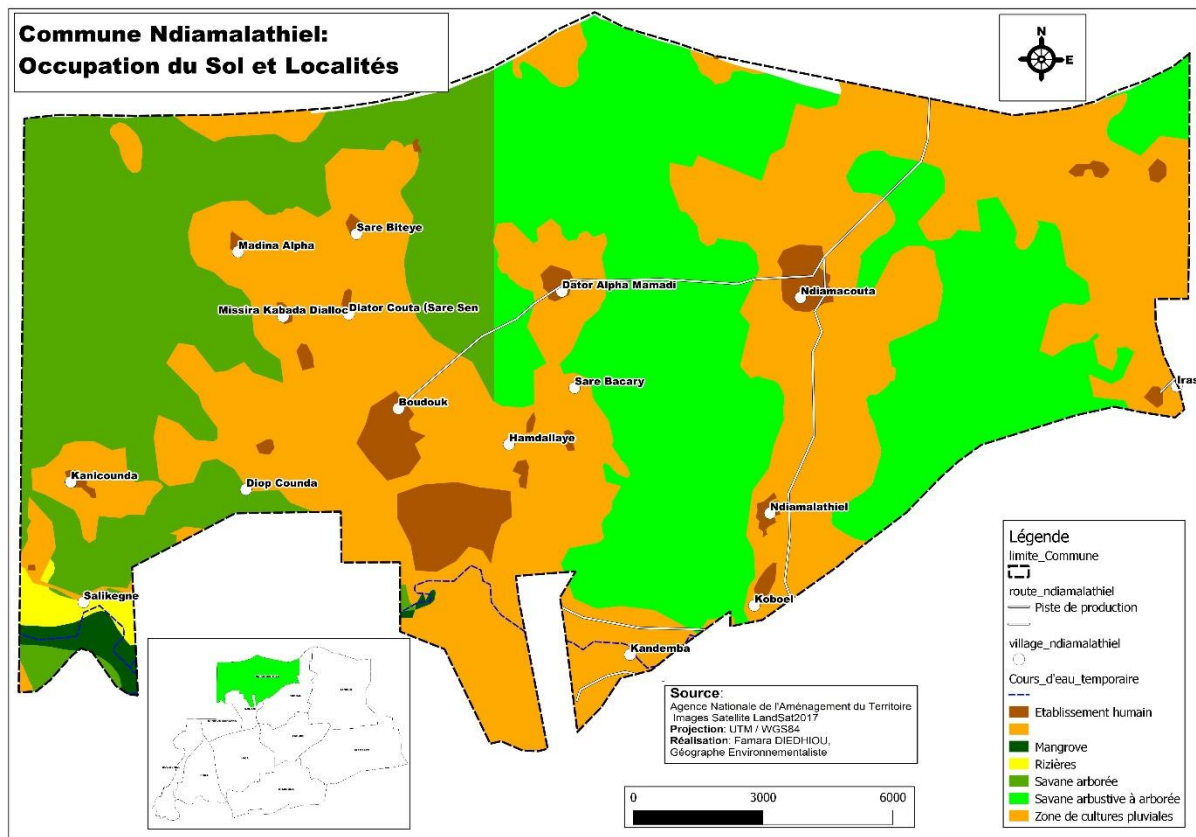
Cette collectivité de Ndiamalathiel a été créée par le Décret n° 2011-705 du 6 juin 2011 portant création d'une Commune et d'une Communauté rurale dans le Département de Bounkiling, Région de Sédhiou, publié au *Journal officiel de la République du Sénégal*, n° 6594 du mardi 7 juin 2011 en tant que Communauté rurale. Elle crée une scission de la Communauté rurale de Ndiamacouta.

Ainsi avec la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales, la Communauté rurale de Ndiamalathiel devient une Commune.

La Commune de Ndiamalathiel est une commune transfrontalière qui partage une frontière avec la Gambie. Cette situation crée des échanges économiques, sanitaires et sociaux entre les populations des deux cotés. Au niveau institutionnel il n'existe pas d'abord une coopération décentralisée formelle entre les villes frontalières.

En plus il faut souligner que la Commune de Ndiamalathiel encercle la Commune de Ndiamacouta qui n'est pas matérialisée au niveau de la Carte. Cette situation géographique oblige une coopération entre les deux communes à travers l'intercommunalité pour faciliter la gestion du foncier, les opportunités des deux collectivités locales dans les neuf domaines de compétences.

4.3. Milieu Physique



Carte 2 : Occupation du sol de la Commune

4.3.1. Le Relief et les Sols

La commune de Ndiamalathiel, à l'instar des collectivités locales du département de Bounkilinga un relief plat avec l'existence par endroit de dépressions propices à la riziculture. Il faut noter que ces quelques zones dépressionnaires qui sont constituées de vallées et de mares sont des poches de rétention d'eaux pluviales.

On rencontre principalement deux (02) types de sol : – les sols Deck-Dior (argileux-sableux) qui sont riches en matières organiques et, présentent de bonnes aptitudes pour l'exploitation des cultures maraîchères, céréalières et arachidières ; – les sols Deck (argileux et hydro morphes), qui sont riches en éléments minéraux et en matières organiques

4.3.2. Le Climat

La Commune de Ndiamalathiel, du point de vue climatologie, possède les mêmes caractéristiques climatiques que les autres communes du département de Bounkiling marquées par un climat de type soudano-guinéen. Il est caractérisé par l'alternance de deux saisons très contrastées :

- une saison des pluies qui dure 5 mois (Juin-Octobre) avec une pluviométrie moyenne annuelle de l'ordre de 1045 mm/an avec cependant des disparités d'une année à l'autre.
- une saison sèche d'une durée de 7 mois (novembre – mai) marquée par l'absence de pluies et soumise à l'ensoleillement et aux fortes températures dépassant parfois 45°.

Les vents dominants sont l'harmattan et l'alizé. Les températures sont relativement élevés (28°C de moyenne annuelle) avec de fortes amplitudes thermiques. On y enregistre deux minima et deux maxima de température. Le premier minimum se situe entre Décembre et Janvier (24°C) avec les incursions d'air froid boréal, le second en Aout-Septembre pendant la période des fortes pluies. Le premier maximum de température le plus important se situe en Mai à la fin de la saison sèche (33°C), l'autre maximum se situe en Octobre à la fin de la saison des pluies (29°C).

Nous constatons les effets du changement climatique liées à la diminution de la pluie, l'installation tardive de la saison des pluies et une pluviométrie désorganisée dans le temps.

4.3.3. La Végétation et la Faune :

La commune de Ndiamalathiel dispose d'un couvert végétal assez important avec une diversité d'espèces d'arbres et d'arbustes. Quant à la strate herbacée, elle doit son abondance à une bonne pluviométrie dont bénéficie la commune à l'instar du département et même de la région. En effet, diverses herbacées viennent s'ajouter aux formations ligneuses. Elles sont utilisées à la fois pour l'alimentation du bétail et comme matériel de construction de l'habitat en milieu rural . A l'image du département, la zone ne dispose pas de forêts classés

Quanta la faune, elle reste variée avec l'existence d'espèces comme le chimpanzé, la pintade, le boa, les phacochères, le lièvre, la poule de roche, la gazelle, les francolins, le rat palmiste, les genettes, les civettes, les tourterelles, les pigeons, la perdrix entre autres.

Cependant, au cours des dernières années, la densité du couvert végétal a connu une régression liée à des facteurs multiples tels que les feux de brousse, la coupe abusive du bois pour la menuiserie et le charbonnage, les défrichements pour de nouvelles parcelles de cultures, le surpâturage entre autres.

4.4. Le milieu humain

La Commune de Ndiamalathiel compte une population estimée à 14 622 habitants réparties en 28 villages en 1255 concessions et 1539 ménages.

La composition par sexe s'établit comme suit : Hommes (7351 habitants soit 50,27% de la population), Femmes (7271 habitants soit 49,73 %).

4.4.1. Répartition de la population :

La répartition de la population de la commune de Ndiamalathiel obéit presque à la même logique que celle de toutes les collectivités locales du département et même de la région. Ainsi, les villages chefs-lieux de Commune et chefs-lieux de zones concentrent l'essentiel de la population autour desquels gravitent une multitude de villages satellites et hameaux. Dans la commune de Ndiamalathiel, les zones de concentration de populations correspondent aux villages de :

Les grandes zones d'habitation sont La grande agglomération de Boudouck 4983 hbts et le village de Ndiamalathie, avec 1 963 habitants, ;

- les villages intermédiaires dont la population est comprise entre 1000 et 500 habitants viennent en second position. IL s'agit de : Dator Alpha (692), Médina France (719) , Saré Biteye (697)
- Les villages situés moins de 100 nous pouvons citer Diarrabougou (37), Saré Bouba (37) , Témento (64)

Cela démontre la diversité de l'habitation avec des villages de fortes densités et des villages peu peuplés

4.4.2. Répartition selon les zones

La Commune de Ndiamalathiel compte 28 villages différents sur le plan démographique. Ces différents villages sont regroupés en zone.

Tableau 1 : zonage de la commune

1	Ndiamalathièl	15	1. Diarradougou
2	Saré Bafé	16	2. Kanicounda
3	Saré Demba	17	3. Dator Couta
4	Bougna	18	4. Saré Bithèye
5	Kandemba	19	5. Madina Mouna Waratoul
6	Gassikon Peulh	20	6. Témento
7	Diallocounda	21	7. Saré Fafa
8	Dator Alpha Mamadou	22	8. Saré Birane

9	Saré Bacary	23	9. Diopcounda
10	Boudouck	24	10. Vélingara Saré Yaya
11	Mbouba	25	11. Madina France
12	Touba Fall	26	12. Saré Fodé
13	Saré Ngadiary	27	13. Koboyel
14	Saré Kéba	28	14. Newdurham

4.5. le Zonage de la Commune

Tableau 2 : Répartition des villages par zone

Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
1.Ndiamalathièl 2.Saré Ngadiary 3.Touba Fall 4.Koboyel 5.Saré Bafé 6.Bougna 7.Kandemba 8. Témento 9.Mbouba 10.Gaston Peulh 11.Saré Demba	1.Dator Alpha Mamadou 2.Saré Bakary 3.Saré Kéba 4.Madina Mouna waratoul 5.Darou Salam 6.Saré Bitèye 7.Madina France 8.Dator Couta 9.Diallocounda	1.Vélingara Saré Yaya 2.Diopcounda 3.Saré Fafa 4.Saré Biran 5.Kanicounda 6.Diaradougou	1.Boudouck 2.Saré Fodé

Le zonage a été fait sur la base des différents critères comme le critère historique qui permet de voir la constitution des villages et la fraternité des populations, le critère géographique lié à proximité et l'accessibilité, le critère démographique concerne la densité de la population c'est le cas de Boudouck, le critère lié aux problèmes économiques, sanitaires, sociales et environnemental partagés. Ce dernier critère a été un élément déterminant dans la constitution du zonage.

II. Bilan diagnostic

Le bilan diagnostic a été effectuée sur différentes phases à travers la revue documentaire, lors du lancement avec le zonage et l'inventaire des infrastructures de la Commune, leurs des rencontres des acteurs des différents zones et la synthèse de l'état des lieux de chaque secteur.

5.1. Secteur production

5.1.1. Agriculture

L'agriculture constitue est l'activité phares dans la commune qui concentre beaucoup de personnes. Dans ce sens lors du diagnostic des problèmes ont été soulevés.

Tableau 3 : Synthèse des contraintes et hypothèse de solution du secteur de l'agriculture

Atouts e et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Vallée • Disponibilité des terres • Matériel agricole et intrants 	<ul style="list-style-type: none"> • Vallée non aménagée • Ensablement des rizières • Perte de fertilité des terres • Absence de paos • Insuffisance du matériel agricole et intrants • Cherté des intrants et du matériel agricole • Déficit pluviométrique • Manque de formation et d'information de certains producteurs sur l'utilisation des engrais et pesticides • Mise en place tardive des intrants 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager la vallée • Lutter contre l'ensablement des rizières • Améliorer la fertilité (jachère, rotation des cultures, le compostage, intrants) • Pratiquer la rotation des cultures) • Sensibiliser et former les producteurs • Elaborer un plan d'aménagement et d'occupation des sols (paos) • Redéfinir de nouveaux parcours pour le bétail • Augmenter les intrants, (riz, arachides, maïs, mil) • Augmenter le matériel (moissonneuse, batteuse, houe de sine, tracteur, semoir) • Pratiquer la rotation des culturelles • Former les producteurs sur l'utilisation rationnelle des pesticides et engrais • Mettre les intrants à la disposition des producteurs à
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de pistes de production • Cultures sous pluie (arachide, mil, riz, maïs,) • Périmètres maraichers • Gpf et gie, asc, gm • Magasins • Producteurs/productrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Pistes dégradées, accès difficile (enclavement) • Semences à cycle long • Semences non certifiées 	

temps

- Manque de formation des producteurs sur l'utilisation rationnel des engrais et pesticides
 - Manque de partenaires
 - Divagation des animaux,
-
- Déficit pluviométrique
 - Absence de clôture, manque d'eau, insuffisance de matériels (arrosoirs, pompes, seaux, râteliers, brouettes...)
 - Manque de financement
 - Difficultés pour l'obtention de récépissé, registre de commerce et ninea
 - Manque d'engagement de certaines asc
 - Manque de magasins communautaires
 - Manque de formation des producteurs et productrices sur l'itinéraire technique (riz, maïs, arachide)
 - Manque d'information sur l'utilisation des pesticides et engrais
 - Changement climatique
-
- Aménager les pistes de production
 - Utiliser des variétés à cycle court
 - Utiliser des semences certifiées
-
- Former les producteurs sur les itinéraires techniques
 - Faire la mise en relation partenariale
 - Respecter le calendrier pour la prise du bétail
 - Redéfinir les parcours de bétail
 - Faire des semis précoces
 - Utiliser des variétés de semences à cycle court
 - Clôturer les périmètres, faire l'adduction d'eau, forer des puits modernes (puits, pompes, équipement, forage) et mesures d'accompagnement
 - Sensibiliser et accompagner les asc dans le processus de formalisation
 - Accompagner les asc dans les activités de développement
 - Construire des magasins communautaires avec des normes requises au niveau des villages centres
 - Former les producteurs sur les itinéraires techniques et sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et engrais
 - Utiliser les variétés à cycle court, faire des semis précoces, utiliser des semences de qualité, sensibiliser et former les producteurs sur les impacts

Malgré les efforts de l'Etat dans le secteur de l'agriculture, ce secteur connaît de grandes difficultés parmi lesquelles nous avons :

- **La cherté et l'insuffisance des intrants** : Cela limite l'accès aux intrants eu égard au pouvoir d'achat des producteurs. Par conséquent une réduction des superficies cultivables entraînant ainsi une baisse de la production
- **La perte de fertilité des sols** : cette perte de fertilité entraîne la baisse de la production et par conséquent la déduction considérable des rendements d'où les difficultés pour les ménages de couvrir les besoins alimentaires pour toute l'année. Pour faire face à cette situation, les producteurs doivent pratiquer la rotation des cultures de jachères pour empêcher le lessivage des champs de culture.
- **Le déficit pluviométrique** : ce déficit pluviométrique nécessite un changement de pratiques culturelles chez les paysans : d'abord de faire le choix des variétés de semences à cycle court et ensuite de réaliser des semis précoces. Tout ceci doit être sous-tendu par une véritable volonté d'entamer un réel processus de professionnalisation à l'égard de ces paysans. Des aménagements hydro agricoles doivent être réalisés pour favoriser le stockage des eaux de pluies permettant ainsi des cultures irriguées pendant la contre saison mais également à réduire la dépendance vis-à-vis des aléas climatiques.
- **Manque de financement adapté** : ce manque de financement adapté réduit considérablement les capacités de production des paysans car ces paysans ont soulevé lors des diagnostics la cherté des prix des intrants malgré la subvention de l'Etat. A cela s'ajoutent les problèmes liés au renouvellement du matériel agricole qui est déjà amorti.
- **Manque de clôture et d'eau pour l'exploitation correcte des périmètres maraîchers** : Ce manque d'eau et de clôture constitue un blocage pour le développement des activités horticoles, obligeant les femmes à utiliser de petites superficies pour faire le maraîchage autour des concessions. Ainsi la production issue de ces petites superficies est destinée soit à la consommation familiale, soit à la vente pour subvenir aux petits besoins familiaux.
- **Accès légal des femmes à la terre** : la plupart des groupements de femmes possède un site pour mener leurs activités agricoles (maraîchage et riziculture) cependant elles ne détiennent pas de délibération du conseil municipal attestant que le site leur appartient légalement. Ceci est dû au fait que les femmes ne sont pas suffisamment informées de la procédure pour accéder à la terre d'une part ou d'autre part qu'elles sont assujetties à la tradition du milieu leur réduisant à la fonction simple d'utilisatrices de la terre. Cependant la tenue des rencontres de sensibilisation et d'information voire de formation avec les élus locaux, les leaders d'OCB et l'ensemble des populations pourront faire

disparaître un jour ces difficultés bien entendu avec la révision de **la loi N° 64-46 du 19 juin 1964 portant création du Domaine national.**

- **Insuffisance de formations des producteurs** : Le manque de formation des producteurs entraîne de mauvaises pratiques dans l'utilisation des engrais et des pesticides au niveau des unités de production entraînant ainsi des maladies chez les producteurs par contamination lors du traitement de leurs champs (contamination à partir du contact avec les pesticides et engrais sans mesures de protection) mais on note également un surdosage des parcelles d'exploitation réduisant ainsi leurs rendements.
- **Manque d'organisation des producteurs** : il réduit les chances de faire un fort plaidoyer, d'avoir des partenaires fiables mais également d'obtenir prêts adaptés au niveau des institutions financières freinant ainsi le processus de leur professionnalisation.
- **L'absence d'un Plan d'Aménagement et d'Occupation des Sols (PAOS)** : Elle entraîne une inégale répartition de l'espace territorial entre les agriculteurs et les éleveurs, provoquant ainsi souvent des conflits entre ces derniers (agriculteurs et éleveurs). Cette situation favorise également l'occupation anarchique de l'espace territorial. Cependant, il est important de rappeler aussi toutes les difficultés liées à l'application de la loi sur le domaine national en milieu rural.

5.1.2. Elevage

L'élevage est une activité importantes dans la zone et souvent combinés avec l'agriculture. Il se fait toujours de manière traditionnelle dont l'état des lieux est présenté au niveau de ce tableau.

Tableau 4 : Synthèse des contraintes et hypothèse de solution du secteur de l'élevage

Atouts et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
auxiliaires	Manque de partenaires techniques et financiers	Chercher des partenaires techniques et financiers Former des auxiliaires vétérinaires
	Pratique de l'élevage traditionnel de type extensif	Accompagner les éleveurs pour un élevage intensif
	Manque d'organisation	Accompagner les éleveurs sur la dynamique organisationnelle
	Disparition des parcours de bétail	Redéfinir les parcours de bétail à travers un paos
	Manque d'aménagement pastoral	Forer des puits pastoraux, aménager des abreuvoirs, installer des forages et faire un système de canalisation pour le bétail

Existence de bétail

		Créer des parcs à vaccination
	Existence de maladies, peste bovine, diarrhée	Mettre en place une pharmacie ou dépôt vétérinaires
	Manque de pharmacie ou de dépôt vétérinaires	Faire identifier le bétail en mouvement par les signatures et cachets des chefs de village
	Vol de bétail	Renforcer le comité de vigilance existant
Existant de mares	Ensablement des mares	Aménager les mares
	Tarissement des mares	respecter les distances entre les mares et les champs de culture
Apiculture	-récolte du miel avec du feu	-former les apiculteurs sur les techniques de récolte et de traitement du miel
	-manque de formation des apiculteurs	-équiper les apiculteurs
	-manque d'organisation des apiculteurs	-accompagner les apiculteurs dans l'organisation
	-manque d'équipements des apiculteurs	

Malgré le potentiel du cheptel, ce secteur reste encore dominé par les pratiques traditionnelles de conduite d'élevage. Les difficultés du secteur se présentent comme suit :

- **Manque d'infrastructures hydrauliques pour le bétail** : Cette situation accentue le phénomène de la divagation du bétail à la recherche de points d'eau augmentant ainsi les risques liés au vol de bétail. Cette situation expose le bétail aux maladies comme la peste bovine, la diarrhée... rendant difficile la vaccination préventive du bétail. Cependant la mise en place des aménagements pastoraux (construire des forages et des puits) équipés d'un système de canalisation pourront réduire le phénomène de la divagation
- **Manque d'organisation des éleveurs** : ce manque d'organisation des éleveurs réduit la possibilité des éleveurs à se professionnaliser dans un secteur cloisonné par une pratique traditionnelle avec une conduite d'élevage de type extensif. Le secteur peine à se développer malgré les efforts consentis par l'Etat.

- **Manque d'auxiliaires vétérinaires** : ce manque d'auxiliaires complique davantage la vaccination du bétail car un seul agent vétérinaire de l'Arrondissement qui est basé au niveau du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) à Bogal. Cela confirme les difficultés de l'agent à couvrir la zone pour venir en appui aux différents éleveurs éparpillés dans les différents villages de la Commune. Le recrutement et la formation d'auxiliaires vétérinaires au niveau de la Commune pourront indiscutablement améliorer et augmenter la couverture vaccinale de la zone.
- **Vol de bétail** : il est constaté au niveau des localités frontalières à la Gambie. Pour faire face à ce phénomène, les populations ont mis en place un comité de vigilance contre le vol de bétail qui est entrain de faire ses preuves malgré les difficultés. L'identification du bétail par le cachet et signature des chefs de villages a diminué progressivement le vol de du bétail malgré la porosité des limites frontalières.
- **Existence de maladies** : cela est lié à la faible couverture vaccinale du bétail mais également à la réticence de certains éleveurs à faire vacciner leur bétail. Pour faire face à ce problème, la création de parcs à vaccination doit voir le jour, la surveillance en permanence du bétail doit également être de mise.
- **Insuffisance de valorisation de l'activité d'élevage** : la plupart de la vente du bétail est faite sans valeur ajoutée c'est à dire l'animal est vendu vif : par exemple la carcasse de l'animal se vend aussi cher d'où un manque à gagner pour l'éleveur (absence de chaînes de valeurs).
- **Manque de formation et d'équipement des apiculteurs** : Le manque d'équipements limite la production mais affecte également la qualité de la production apicole. Les apiculteurs pratiquent des techniques traditionnelles (récolte du miel avec le feu) de récolte et de traitement du miel. Cette pratique tue les abeilles mais en temps elle provoque des feux de brousse limitant ainsi la reproduction des abeilles car le feu de brousse ravage la végétation et le fumage des abeilles altère la qualité du miel récolté. La formation et l'équipement des apiculteurs aideront à faciliter la professionnalisation des apiculteurs.

5.1.3. Secteur environnement

L'environnement est un secteur présent dans la zone à travers les experts verts mais qui ne sont pas valorisés par les populations locales qui sont confrontées à des difficultés matérialisées sur le tableau.

Tableau 5 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'environnement

Atouts et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
-------------------------	---------------------------	-----------

- Existence de forêt communale (dans la zone frontalière avec la gambie)
- Existence de cours d'eau et de vallée
- Existence de zone amodiée
- Coupe abusive du bois (le long de la frontière avec la gambie)
- Feux de brousse
- Manque de partenaires
- Manque de formation des conseillers, chefs de villages et des leaders d'ocb sur la décentralisation et gestion durable des ressources naturelles notamment les ressources forestières
- Feux de brousse
- Vallée non aménagée
- Vallée ensablée
- faible retombées financières pour les populations
- Manque d'information sur l'amodiation
- Former les conseillers municipaux, les chefs de villages, les chefs de ménages et les leaders d'ocb sur la décentralisation et gestion durable des ressources naturelles
- Faire des pare feux et feux précoces
- Mettre en place des systèmes d'alerte et de dénonciation anonymes
- Former les conseillers municipaux, les chefs de village, les chefs de ménage et les leaders d'ocb sur la décentralisation et gestion durable des ressources naturelles notamment sur les ressources forestières
- Aménager la vallée pour la culture de contre saison
- Lutter contre l'ensablement de la vallée
- Augmenter les retombées financières de l'amodiation
- Sensibiliser et informer les populations sur l'activité d'amodiation

Quant à la ressource forestière, les feux de brousse et la coupe du bois tout au long de la frontière avec la Gambie ont contribué largement à la déforestation dans la zone.

ANALYSE : le manque de formation sur la Décentralisation et Gestion Durable des ressources naturelles des populations (Elus locaux, Chefs de village, chefs de ménage et leaders d'OCB) accentue davantage l'exploitation clandestine et abusive des ressources forestières notamment les feux de brousse et la coupe du bois tout au long de la frontière avec la Gambie ont participé considérablement à la déforestation. L'existence d'une vallée non aménagée confirme le caractère saisonnier de l'activité rizicole mais également la sous-exploitation des terres cultivables. Ainsi pour mieux tirer profit des ressources forestières, l'aménagement de la forêt communale tout au long de la frontière doit être initié par le Conseil

municipal. Concernant l'amodiation, le Maire doit veiller au respect du cahier de charges le liant avec les amodiataires pour plus de retombées pour les populations.

5.1.4. Pêche

Le secteur de la pêche a une faible potentialité dans la Commune.

Tableau 6 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de la pêche

Atouts e et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
Existence de cours vallée	-vallée non aménagée	Aménager la vallée

ANALYSE : Ce secteur reste inexistant à cause du manque de cours d'eau. L'activité de pêche est pratiquée pendant la saison des pluies et la prise est destinée à la consommation domestique. Cependant l'aménagement de bassins pour la pisciculture (l'élevage du poisson) peut être un créneau porteur pour la Commune.

.2. Secteur appui à la production

.2.1. Secteur énergie

L'énergie constitue une difficulté dans la Commune de Ndiamalathiel. Sur les 28 villages seul Ndiamalathiel dispose de l'électricité et quatre villages qui disposent du solaire. Ainsi les difficultés dans ce secteur ne manque pas.

Tableau 7 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'énergie

Atouts e et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Existant d'un courant continu (village de ndiamalathiel seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> • manque de réseau d'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre le réseau d'électricité dans les villages de la commune
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de pointes de vente de carburant (approvisionnement en carburant à la station d'essence de médina wandifa) 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence de station d'essence dans la commune • Faible couverture 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des points d'approvisionnement en carburant dans la zone • Augmenter la couverture
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de l'éclairage public (village de ndiamalathiel) 		<ul style="list-style-type: none"> • Manque de lotissement ou d'alignement des villages

La faible couverture du réseau d'électricité avec du courant continu (Ndiamalathiel) freine le développement du secteur de l'artisanat notamment les corps de métiers comme la forge, la couture, la soudure métallique...Quant à l'approvisionnement en carburant, il est effectué soit à la station d'essence de Médina Wandifa soit par vente clandestine dans certains villages.

.2.1.1. Situation des infrastructures de l'électricité dans la Zone

1. Courant Ndiamalathiel
2. Solaire

- Bitéye
- Diallocounda
- Kanicounda
- Saré yaya Vélingara

5.2.2. Secteur : transport et communication

La commune de Ndiamalathiel est axe pour l'accessibilité à la gambie. Mais il n'ya aucune route bitumée et le réseau téléphonique ne couvre toute la Commune/

Tableau 8 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur du transport et communication

Atouts e et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de pistes de production • Existence de moyen de transport (voiture, motos, vélos, charrêttés) • Existence de réseaux téléphoniques (tigo, expresso, orange) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pistes dégradées • Enclavement • Faible éclairage public • L'inexistence d'une gare routière • Faible débit du réseau orange • Inexistence des réseaux expresso et tigo • Manque d'antennes téléphoniques • Interférence avec le réseau afrique shell de la gambie • Inexistence du réseau internet 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager les pistes dégradées (ponts, digues de passage, barrages....) • Eclairer les artères principales de la commune • Implanter une gare routière au niveau de la commune • Améliorer les couvertures du réseau téléphonique en implantant des antennes orange, expresso et tigo dans la commune • Obtenir le réseau internet • Augmenter la couverture du réseau internet

Le secteur du transport et de la communication constitue un secteur transversal car il touche l'agriculture l'élevage, l'artisanat, l'éducation, la santé...Son sous-développement a impacté négativement sur les autres secteurs de production (agriculture, santé, éducation...) L'aménagement des pistes de production facilitera l'écoulement de la production mais également la circulation des biens et des personnes. Malgré la présence des opérateurs mobiles en l'occurrence Orange, Tigo et Exprsso, la qualité de communication reste encore à améliorer surtout pour l'expresso et Tigo à cause. Quant à l'internet, son réseau reste faible voire inexistant.

5.2.3. Commerce

Le commerce est activité intercommunale, transfrontalier à travers les marchés hebdomadaire. L'activité commerce n'est pas intense dans la commune sauf à Boudouck qui constitution une grande agglomération frontalière avec la Gambie. Ainsi les difficultés ne manquent pas.

Tableau 9 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur du Commerce

Atouts e et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
	<ul style="list-style-type: none"> Inexistence de marché permanent 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un marché local à Ndiamalathiel
<ul style="list-style-type: none"> Existence de marchés hebdomadaires importants (saré alkaly, touba mouride et le marché permanent de médina wandifa) 	<ul style="list-style-type: none"> Inexistence de boutiques 	

Les marchés hebdomadaires de Saré Alkaly, Touba Mouride et le marché permanent de Médina Wandifa constituent d'atouts majeurs pour l'écoulement de la production et du bétail. Cependant l'inexistence presque de boutiques et le faible de recouvrement de taxe rurale ont plombé davantage le développement économique de la Commune d'où l'urgence de la sensibilisation et de l'information des élus locaux et populations sur l'importance du paiement de la taxe et de la fiscalité.

5.2.4. Artisanat

L'artisanat est lié le plus souvent à la réparation ou construction des matériaux de l'élevage et l'agriculture. La couture est souvent effectuée au moment des fêtes religieuses de Tabaski, Korité. C'est un secteur peu valorisé à cause des difficultés.

Tableau 10 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'artisanat

Atouts e et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> Existence de corps de métiers : menuiserie, couture, maçonnerie, mécanique... 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'affiliation des artisans à la chambre de métier Manque d'électricité Manque d'organisation, Manque de partenaires, Manque d'information et de formation sur les opportunités qui s'offrent au secteur de l'artisanat Manque de financement Difficultés d'approvisionnement en matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des organisations solides (gie) pour faciliter l'obtention de la reconnaissance juridique : ninea, registre de commerce, Accompagner la professionnalisation des corps de métier Faciliter l'accès au financement adapté Faciliter l'approvisionnement en matières premières

Le secteur de l'artisanat souffre de manque d'organisation des artisans, d'approvisionnement en matières premières, d'accès au financement et de manque d'électricité. Tout ceci a freiné le développement du secteur.

5.3. Secteur social

5.3.1. Education

L'éducation est un secteur important pour le développement de la Commune qui fait face souvent à des problèmes

La Commune de Ndiamalathiel souffre d'un manque cruel d'écoles et d'enseignants. C'est la seule Commune du Département voire région où il n'y a pas de CEM. Les rares écoles existantes manquent d'eau, d'électricité de toilettes et de clôture. Concernant l'Etat civil, les déclarations tardives et les jugements arbitraires se font de plus en plus d'où la nécessité et l'urgence de former les conseillers municipaux, les chefs de villages et chefs de ménage et les leaders d'OCB sur l'Etat civil. Ainsi l'informatisation du système doit voir le jour pour éradiquer définitivement le fléau.

Tableau 11 : la situation des écoles élémentaires

No	Ecole	Total Classe	Abris provisoire
1	Diamalathiel	3	1
2	Koboyel	4	2
3	Dator Alpha	2	0
4	Touba Fall	4	1
5	Kandemba	5	2
6	Saré Fodé	3	2
7	Vélingara S	5	2
8	Diallocounda	3	3
9	Médina France	4	1
10	Diop Counda	6	4
11	Kanicounda	5	2
12	Saré Touba	2	0

5.3.1.1. Situation des écoles franco-arabes et Daaras

Franco-arabe : Saré Fodé 2classes dont 1 abri provisoire

DaarasTous les villages sauf Diallocounda, MBouba, Bougna

Tableau 12 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'éducation

Atouts e et potentialites	Faiblesses et difficultes	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> Existence d'écoles élémentaires dans la zone 	<ul style="list-style-type: none"> insuffisance d'écoles et d'enseignants (le village le plus éloigné de l'école est à 7 km) manque de cem au niveau de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> construire des salles de classes augmenter le nombre d'enseignants construire un cem au niveau

de la commune

- Existence de cahiers de village
 - Accès aux commodités
 - Ape- cge
- Négligence des parents sur la déclaration des enfants à l'état civil
 - Non remplissage systématique des cahiers de village par les chefs de village
 - Manque de formation des chefs de village et des chefs de ménage
 - Existence de jugements arbitraires
 - -manque d'eau, d'électricité, clôture et toilettes dans les écoles
 - -abandon des filles et garçons : mariage précoce, émigration, échec, moyen (pauvreté), découragement (manque de cem au niveau communal)
 - -quantum horaire non atteint
- faire des déclarations normales de naissances,
 - sensibiliser les parents à travers des radios, des mosquées et autres lieux de cérémonies
 - former les chefs de village et chefs de ménage sur l'état civil
 - informatiser l'état civil
 - Eviter de faire des jugements arbitraires
 - faire l'adduction d'eau au niveau des écoles
 - installer des latrines au niveau des écoles
 - étendre le réseau électrique au niveau de toutes les écoles
 - clôturer les écoles
 - sensibiliser les parents,
 - -accompagner les jeunes dans l'élaboration de petits projets jusqu'à l'obtention de financement
 - mettre en place des centres de récupération, éviter les grèves
 - systématiser le renouvellement des ape

5.3.2.Sante

Le secteur de la santé qui est domaine transféré nécessite des moyens pour une parfaite prise en charge des populations. Lors du diagnostic des difficultés ont été soulevées.

Tableau 13 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de la santé

Atouts e et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
• Existence de 2 postes de	• Déficit de personnels : 1 icp et	• Augmenter le nombre de

santé (boudouck et diallocounda)	1 sage-femme et 3 relais communautaires (diallocounda)	personnels qualifiés
• Existence de 4 cases de santé (ndiamalathiel, Dator Alpha Mamadou koboyel et kanicounda)	• 1 icp et 5 relais communautaires	• Installer le réseau hydraulique au niveau du poste de santé de boudouck
• Existence d'une mutuelle de santé (ndiamalathiel)	• Manque d'eau (poste de santé de boudouck)	• Renforcer les capacités des relais communautaires
• 2 ambulances (diallocounda et boudouck)	• Insuffisance de formation des relais communautaires	• Installer des toilettes et faire l'addition d'eau
• Bourse de sécurité familiale	•	• acquérir le site et construire la mutuelle de santé
	• Manque d'eau et de toilettes dans les 2 cases de santé	• Sensibiliser les populations sur l'importance de la mutuelle de santé
	• Manque de local pour la mutuelle de santé	• Dépanner les 02 ambulances
	• Mutuelle de santé non fonctionnelle	• Promouvoir l'éducation en nutrition
	• 2 ambulances en panne	• Augmenter le nombre de bénéficiaires
	• Manque d'éducation en nutrition	
	• Insuffisance de bénéficiaires	

Ndiamalathiel est la seule Commune du Département où le chef lieu de Commune ne dispose pas de poste de santé. Les difficultés du secteur se présentent comme suit :

- **Le manquant d'ambulance** : cette situation complique les évacuations et augmentant ainsi les risques de décès lors des évacuations des femmes en accouchement mais également des personnes malades qui ont besoin de soins d'urgence.
- **le problème d'approvisionnement en médicament** : l'approvisionnement en médicament est une situation générale au niveau du secteur de la santé qui est dû est au dispositif mis en place pour mieux encadrer le secteur. Cependant un mécanisme plus léger doit être mis en place par l'Etat pour faciliter l'approvisionnement en médicament surtout en zone rurale (installation de dépôt ou de pharmacie d'approvisionnement)
- **Le déficit de formation des agents communautaires de santé** : ce déficit de formation réduit les capacités de ces agents communautaires à venir en aide au personnel qualifié dans certaines interventions moins compliqués.
- **le manque de cases de santé au niveau des villages** : cela rend difficile pour les populations éloignées des structures sanitaires (postes de santé) de faire le déplacement facilement pour regagner ces postes de santé. Cette

situation pousse également certains malades ou femmes enceintes à se diriger vers les hôpitaux de la Gambie où un système de motivation est mis en place : Prise en charges du nouveau né jusqu'à l'âge de 15 ans : une enveloppe de 15 000 F CFA est donnée dès l'accouchement...

- **L'absence d'éducation en nutrition** : Augmente les taux des enfants atteints de malnutrition, cela réduit les capacités de riposte et d'éradication la malnutrition dans la zone
- **Le manque d'eau, d'électricité** : le manque d'eau contribue à la propagation de certaines liées à l'hygiène, entraînant ainsi des risques de contamination. Quant au manque d'électricité, il réduit l'efficacité des interventions mais également l'utilisation de certains appareils empêchant ainsi le plateau technique des postes de santé de se relever, bloquant ainsi certaines interventions.
- **Le manque de partenaires techniques et financiers** : ce ci diminue la couverture des interventions au niveau des villages éloignés, il limite les bonnes conduites à prendre face à certaines pathologies faute d'information et de sensibilisation des populations notamment le Cas de la malnutrition. L'intervention des partenaires donne une seconde chance aux populations avec des moyens financiers limités, facilite l'intervention du personnel de santé déjà limité en personnel qualifié.

5.3. Hydraulique

L'eau potable source de vie constitue une préoccupation de la Commune surtout dans les zones où il y a absence de forage. Le potentiel existe mais il est sous-exploité à cause de la faiblesse des branchements indiquée dans le tableau.

Tableau 14 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'hydraulique

Atouts et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • 4 forages : • Ndiamalathiel : 100 ménages branchés, construit par l'état avec courant continu) • saré bitèye : 8 villages polarisés autour d'un rayon de 7 km, construit par pepam/ue avec système solaire • Boudouck : 9 ménages branchés, construit par l'état avec groupe électrogène • dator alpha mamadou : aucun branchement social, construit par le pclp 	<ul style="list-style-type: none"> • insuffisance du réseau électrique • insuffisance de branchements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • étendre le réseau hydraulique dans les villages polarisant ndiamalathiel • augmenter le nombre de villages branchés au réseau hydraulique pour les forages de saré bitèye, boudouck et dator alpha mamadou

Ce secteur de l'hydraulique est dominé par le manque d'eau potable dû à la faible couverture du réseau hydraulique mais également à la faible capacité de ces forages à desservir plusieurs villages.

- Situation des infrastructures hydraulique dans la zone

FORAGES

- Ndiamalathiel
- Boudouck
- Saré Bitèye
-

Puits hydraulique

- Diallocounda 1
- Saré Bitéye 2
- Dator Alpha 1 fonctionnel et 1 non fonctionnel
- Diamalathiel 1 non fonctionnel

5.3.4. Urbanisme et habitat

L'habitat est dominé par le model de construction traditionnelle et non-respect des formalités administratives et hygiène. Cela entraine des difficultés répertoriées dans le tableau.

Tableau 15 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'urbanisme et de l'habitat

Atouts e et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de monde d'habitation traditionnelle • Existence de lotissement : village de ndiamalathiel 	<ul style="list-style-type: none"> • cases en banco • non-respect de l'espacement entre toilettes et puits • Manque de lotissement ou d'alignement des gros villages et ou villages centres 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les constructions • Respecter les normes d'hygiène • Faire le lotissement et ou l'alignement des gros villages et ou villages centres

La Commune fait partie des nouvelles créations avec les réformes intervenues sous l'aire du régime précédant. Elle est dépourvue d'infrastructures socioéconomiques de base rendant difficile son urbanisation. C'est ainsique les défis à relever restent énormes pour les autorités locales.

5.3.5. CULTURE et TOURISME

Le tourisme dans la zone est inexistante à part quelques activités d'amodiations et quant à la culture elle est dominé par des cérémonie religieuse et des cérémonies communautaires

Tableau 16 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur de la culture et de tourisme

Atouts e et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de ziarras annuels : • Existence des cérémonies culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de matériels de sonorisation pour couvrir les événements, • Insuffisance de chaises, de nattes et de bâches • Manque d'infrastructures pour l'ébergement des pèlerins • Circoncis et éducation • Début hivernage vache • mariages 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les chefs religieux en logistiques et équipement pour la prise en charge des pèlerins • Organiser durant l'hivernage • Créer un répertoire culturelle

Les ziaras annuelles rythment le secteur dont leur organisation connaît des problèmes d'équipement et de prise en charge des pèlerins. Les Daaras sont traditionnelles et souffrent d'infrastructures pour accueillir les talibés.

5.3.6. Sport et loisirs

Les activités de loisirs et de sport dans la Commune de Ndiamalathiel se résument au football et peu de cérémonie de lutte traditionnelle comme au paravent. Ainsi ces activités sont encadrées le plus souvent au sein des ASC comme indiquées sur le tableau.

Tableau 17 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du secteur du sport et loisir

Atouts e et potentialités	Faiblesses et difficultés	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'asc pour le football • Existence de terrains de football 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible affiliation des asc à l'odcav • -faible orientation des asc vers les actions de développement • Manque de formation des jeunes • Difficultés d'accès au financement • Manque d'emplois des jeunes • Terrains de football non réglementaires • Inexistence d'infrastructures sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Affilier les asc à l'odcav • Accompagner les asc dans la formulation des projets de développement • Faciliter l'accès au financement adapté • Former les jeunes • Aménager des terrains de football avec des normes réglementaires • Mettre en place des aires de jeux pour les jeunes

Lemanque d'infrastructures sportives adéquates (terrains de football non réglementaires, manque d'aires de jeux), de formation ont réduit le développement du secteur d'où l'activité majeure du secteur demeure le football pratiqué pendant l'hivernage limitant ainsi l'intensité des activités agricoles des jeunes.

5.4. La dynamique organisationnelle

5.4.1. Les groupements d'intérêt économique (GIE)/Organisations de producteurs (OP) :

Avec une bonne représentativité à l'échelle communautaire, les GIE qui se confondent souvent aux OP sont inscrits dans une dynamique socioéconomique de production de biens et de services au niveau local. L'embouche bovine, le commerce, l'agriculture et le maraîchage constituent les principales activités dans lesquelles interviennent ces structures. Cependant, malgré le désir de remplir consciencieusement et positivement leur rôle socioéconomique, ils sont confrontés à des problèmes d'organisation, d'accès au crédit, d'absence de formation des membres et d'analphabétisme ; ce qui freine leur participation à l'effort de développement de la commune. En plus sur les 28 villages il ya 12 GIE qui disposent d'un registre de commerce Kobale, Bougna, Diallocounda, Saré Bakary, Boudouck, Touba Fall, Saré Gagnary, Diamalathiel, Kanicounda, Datorcounda, Saré Bitéye, Médina

5.4.2. Les associations sportives et culturelles (ASC)

Les ASC sont au nombre de onze dans la commune à savoir Bougna, Gassikon Peulh, Saré Bakary, Mnouba, Touba Fall, Saré Kéba, Diarracounda, Mandina War, Témento, Saré Fouta, Darou Salam. Leur domaine de prédilection reste les activités sportives et culturelles. Compte tenu des difficultés auxquelles elles font face, les ASC s'investissent de plus en plus dans des activités agricoles, de prestation de services, et de commerce. Comme toute organisation communautaire de base, elles sont confrontées aussi à des problèmes de reconnaissance juridique, de financement de leurs activités et de formation en gestion administrative et financière.

5.4.3. Les Partenaires Techniques et Financiers de la Commune (ONG, Projets et Programmes) :

Ces organisations d'appui au développement interviennent dans presque tous les domaines : agriculture, élevage, environnement, hydraulique, santé, éducation, renforcement de capacités, etc.

Ayant comme objectif global l'amélioration des conditions de vie des populations en partenariat avec la commune, elles s'appuient souvent sur la démarche participative pour mettre en œuvre leurs programmes. La quasi-totalité de ces intervenants mettent l'accent sur les Communes se trouvant au niveau des routes nationales.

Cette approche défavorise la Commune de Ndiamalathiel qui n'arrive à avoir des partenaires intervenants directement dans la localité. Toutefois l'ARD de Sédhiou

dans leurs collaborations avec des partenaires comme UNICEF, AECID orientent certaines activités dans ces zones.

5.5. Gouvernance locale

5.5.1. **Administration de la Commune :**

Le Conseil Municipal de Ndiamalathiel est composé de quarante (46) conseillers municipaux élus au suffrage universel, répartis de façon égale entre hommes (23) et femmes (23) par respect au principe de parité conformément au code électoral. Le Maire en est l'organe exécutif, et est assisté par deux (2) adjoints qui forment, avec lui le bureau municipal élu au suffrage universel le 29 Juin 2014.

Le conseil municipal compte neuf (8) commissions techniques ; Environnement ; Santé ; Education ; Panification, Economie et finance, culture, domaniale, Jeunesse, Sport et Loisirs. Aucune femme n'est adjointe au Maire et aucune femme n'est présidente de Commission.

Le conseil municipal ne dispose pas d'un hôtel communautaire. C'est un bâtiment en banco qui sert de siège à la Commune. Le personnel administratif communal est constitué d'un Secrétaire municipal, d'un agent d'état civil, d'un chauffeur, d'une technicienne de surface et d'une responsable de l'éducation de base (case des tout-petits). Cependant, la commune ne dispose ni de services techniques communaux, ni d'agent voyer. Elle bénéficie de l'appui de l'ARD de Sédhiou

5.5.2. **L'intercommunalité :**

L'intercommunalité reste un domaine assez important et primordial dans la vie des collectivités locales dans le contexte de mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation dans la mesure où il permet aux communes de prendre en charge un certain nombre de préoccupations qui, individuellement, sont non réalisables. La Commune de Ndiamalathiel doit avoir un cadre de convention avec la Commune de Ndiamacouta qu'elle enveloppe au niveau de la gestion du foncier, des projets complémentaires dans le secteur de l'éducation, la santé et l'électrification.

A cote le renforcement des cadres de travail avec la Commune de Boghal pourra faciliter l'accès au produit et surtout la réfection de l'axe routier

V. PLANIFICATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT :

5.1. Vision et Orientations stratégiques de développement de la Commune:

5.1.1 : Vision définie par le Conseil municipal à l'horizon 2023

Partant de l'étude sur les potentialités et contraintes faite aussi bien sur le profil humain, le profil physique et sur le profil naturel de la commune, le conseil municipal de Ndiamalathiel, de manière concertée, a formulé sa vision du développement socioéconomique à l'horizon 2024, en combinant ces quatre principaux piliers. **La vision est de faire de « Ndiamalathiel une commune viable à travers un développement durable fondé sur la valorisation de la production et des ressources naturelles dans un cadre d'une gestion participative ».**

Cette vision du développement s'inscrit en droite ligne avec celle définie par les pouvoirs publics déclinée à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), les politiques sectorielles et les engagements internationaux souscrits à travers les ODD.

A travers cette vision, la commune de Ndiamalathiel entend atteindre le double objectif de valorisation des ressources humaines dont elle dispose et spécifiquement les jeunes et les femmes et de promotion d'une économie verte capable de porter le développement économique local.

La promotion de « l'économie verte » qui est aujourd'hui utilisée et reprise presque par tous les acteurs et intervenants dans le champ du développement, concilie la gestion dans la durée des ressources naturelles, la promotion de l'emploi vert et la production de richesses.

A ce titre, et compte tenu des innombrables potentialités dont elle dispose (vastes étendues de terres peu valorisées, massifs forestiers aux espèces aussi nombreuses que variées), la commune de Ndiamalathiel peut valablement bâtir un modèle de développement basé sur la combinaison de tous ces avantages nécessaires à toute idée de développement afin de jouer pleinement le rôle qui est le sien dans le département de Bounkiling, dans la région de Kolda et, au-delà, contribuer à l'émergence économique du Pôle Casamance.

Une telle vision de développement suppose une nouvelle démarche dans la conception et la mise en œuvre des politiques initiées par les autorités locales (élus locaux) qui placent les ressources humaines et ressources naturelles au rang de priorité dans la promotion du développement économique local.

L'ambition étant de créer les conditions d'une commune attractive qui concilie les exigences que sont :

- ❖ Développement social et solidarité ;
- ❖ Développement économique local ;
- ❖ Préservation de l'environnement ;
- ❖ Bonne gouvernance et transparence.

5.1.2 : Orientations stratégiques de développement de la Commune

En vue de matérialiser cette vision, quatre (4) orientations stratégiques ont été définies et guideront les initiatives à prendre pour la traduire en actions et résultats tangibles au profit des populations. Il s'agit de:

AXE STRATEGIQUE 1 : Promotion du Développement économique local en boostant le secteur Productif

AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcement des services d'appui à la production

AXE STRATEGIQUE 3 : Promotion du développement social à travers l'amélioration de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base

AXE STRATEGIQUE 4 : Renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles, techniques et financières.

- ❖ **Analyse des orientations stratégiques de développement :**
- ❖ **AXE STRATEGIQUE 1 : Promouvoir le Développement économique local en boostant le secteur Productif :**

En vue de répondre aux objectifs de développement définis par les pouvoirs publics sénégalais et compte tenu des innombrables potentialités dont elle dispose, la commune de Ndiamalathiel entend bâtir un modèle de développement basé sur une agriculture durable, compétitive et moteur de la croissance. Ce choix répond à un double objectif de lutte contre la pauvreté (80% des populations s'adonnent à l'agriculture et elle assure 90% des revenus) et de lutte contre le chômage et l'émigration clandestine qui affectent durement les jeunes.

Pour se faire, les autorités locales entendent mettre un accent particulier sur :

- L'Aménagement de toutes les vallées de la commune ;
- La mécanisation et l'intensification de l'agriculture sous pluie ;
- Identifier les besoins en formation ;
- Mettre en œuvre un programme de formation professionnelle des jeunes ;
- Mener une campagne d'IEC sur les méfaits de l'émigration clandestine ;
- Mettre en œuvre un programme de développement des domaines agricoles communautaires au profit des jeunes.

- ❖ **AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcement des services d'appui à la production :**

Dans le souci de matérialiser sa vision du développement à l'horizon 2022, la commune de Ndiamalathiel accorde un intérêt particulier à trois éléments essentiels

et entend relever le défi notamment du désenclavement, de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'énergie.

Pour rappel, la commune de Ndiamalathiel, à l'image du département de Bounkiling, fait face à la problématique du désenclavement interne qui reste une priorité absolue pour les autorités locales d'autant plus que la circulation à l'intérieur de la commune est rendue difficile surtout pendant la saison des pluies. A ce titre, le conseil municipal en collaboration avec l'Etat et ses partenaires techniques et financiers se propose de mettre en œuvre un programme spécial de désenclavement interne en assurant un lien permanent entre les zones de forte concentration humaine et les zones de production souvent isolées du reste de la Commune.

Pour ce qui est de la maîtrise de l'eau, elle s'avère nécessaire à toute idée de promotion de l'agriculture à travers l'adoption de nouvelles techniques d'irrigation dans un contexte de changement climatique avec comme conséquence la rareté de la ressource en eau.

Cette technique est envisagée d'autant plus que la pratique de l'agriculture sera orientée vers le développement du maraichage et l'arboriculture, à travers les domaines agricoles communautaires, avec un accent particulier sur la mise en place d'infrastructures hydrauliques modernes.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie, elle constitue un défi de taille pour les autorités locales. Ainsi, le développement de l'agriculture avec l'introduction de la mécanisation passe inéluctablement par la maîtrise de l'énergie d'autant plus que le conseil municipal de la commune de Ndiamalathiel a inscrit l'entrepreneuriat local au rang de priorité avec le développement des petites et moyennes entreprises essentiellement tournées vers la transformation des produits agricoles et laitiers, sans oublier l'artisanat, un secteur dont le développement repose également sur la maîtrise de l'énergie.

❖ AXE STRATEGIQUE 3 : Promouvoir le développement social à travers l'amélioration de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base :

A l'instar de toutes les Collectivités territoriales du département de Bounkiling, la commune de Ndiamalathiel est caractérisée par une évolution démographique galopante et l'extrême jeunesse de sa population. De ce point de vue, la demande sociale qui se traduit par une aspiration forte des populations à l'accès aux infrastructures sociales de base s'accroît de plus en plus. Ainsi, dans le souci d'assurer un développement humain durable, les autorités locales ont inscrit ce volet au rang de priorité afin de mobiliser tout le potentiel humain en vue d'une participation effective à l'effort de développement.

Les stratégies initiées et proposées en vue d'améliorer les conditions de vie des populations reposent essentiellement sur la satisfaction des besoins exprimés en termes d'accès aux infrastructures et services sociaux de base, en renforçant les structures sanitaires, éducatives, socio-éducatives et de formation professionnelle et technique ; il s'agira également de renforcer les équipements hydrauliques et ceux

d'assainissement, d'engager l'extension et la densification du réseau électrique de la SENELEC, de renforcer les actions de protection de l'enfance et de gestion des risques et catastrophes.

❖ **AXESTRATEGIQUE 4 : Renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles, techniques et financières :**

Le diagnostic institutionnel a révélé un taux d'analphabétisme très élevé avec un faible niveau d'instruction de la plupart des élus locaux, soit 68 % dont toutes les femmes élues se distinguent par une ignorance totale des textes et lois régissant le fonctionnement des collectivités territoriales (lois sur la décentralisation, le code général des collectivités locales, lois portant transfert de compétences, l'exercice des compétences transférées aux collectivités locales, techniques de mobilisation de la fiscalité locale, gestion budgétaire, technique de recherche de partenaires, participation des communautés locales dans le développement local de leur territoire ...)

Cette situation n'est pas sans conséquence dans la conduite des affaires publiques de la part de ces élus dont la mission est de travailler à l'amélioration des conditions de vie des populations, dans une démarche participative et inclusive.

Pour corriger ces manquements, il convient de combiner deux approches complémentaires à savoir la formation des élus et du personnel technique de la commune et la mise à disposition de matériel nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Ainsi, dans le cadre de la formation et du renforcement des capacités, l'accent sera mis sur les thématiques suivantes :

- Connaissance des textes et lois sur la décentralisation ;
- Connaissance du code des collectivités locales ;
- Lois portant transfert de compétences aux communes et aux départements ;
- L'exercice des compétences transférées aux communes ;
- Techniques de mobilisation de la fiscalité locale ;
- Gestion budgétaire ;
- Techniques de recherche de partenaires ;
- Techniques de mobilisation des communautés locales dans l'effort de développement ;

5.2. AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT

Les axes prioritaires de la Commune de Ndiamalathiel ont été ressortis à travers trois outils de planification à savoir le Plan d'Actions Prioritaires (PAP), le Plan d'Investissement Local (PIL) et le Plan d'Investissement Annuel (PIA).

5.2.1. Le PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

L'analyse du Plan d'Actions Prioritaires de la Commune de Ndiamalathiel reflète les besoins des populations locales.

En effet, les populations ont eu à exprimer leurs besoins au niveau de chaque village et au niveau des foras communautaires.

Tableau 18: le plan d'actions prioritaires

Axe stratégique	Domaine d'intervention	Activités	Localisation	1	2	3	4	5	6	
		Aménager la vallée	Zone Boudouck		X	X	X	x	X	CM, Etat, PTF Populations,
		Faciliter l'accès au foncier dans les secteurs pourvus de terres cultivables	Commune	X						CM, CV et populations
		Doter des semences, engrais et de produits phytosanitaires en quantités et en qualités suffisantes	Commune	X	X	X	X	x	X	Etat, CM, CV, PTF
		-Renforcer les capacités techniques des producteurs (techniques de gestion de la fertilité des terres)	Tous les producteurs de la Commune	X	X	X	X	X	X	CM, PTF, Etat, Producteurs
		Renforcer l'équipement des producteurs	Tous les villages de la Commune	X	X	X	X	X	X	Etat, CM, CV
		Faciliter l'accès des producteurs au crédit d'équipement et de campagne	Tous les villages de la Commune		X	X	X	X	X	Producteurs, CM, SFD
		Renforcer les capacités des comités de vigilance	Tous les membres des comités de vigilance	X	X	X				CM, PTF, Populations
		Forer des puits pastoraux	Commune			X	X			Etat, CM, populations
		Construire des abreuvoirs	Commune			X	X			Etat, CM, PTF, populations
		Construire un parc de vaccination	Commune			X	X			Etat, CM, PTF, populations
		Construire des unités de transformation de produits laitiers	Commune			X				Etat, CM, PTF
		Construire une aire d'abattage	Commune		X					Etat, CM, PTF
		Clôturer les périmètres, faire l'adduction d'eau, forer des puits modernes (puits, pompes, équipement, forage) et mesures	Villages dont les GPF ont une délibération du CM de leur site		X	X				Etat, CM, PTF, GPF
		Sensibiliser et accompagner les OCB dans le processus de formalisation	Villages dont les OCB sont engagés	X	X	X	X	X	X	CM, PTF, OCB
		Utiliser les variétés à cycle court, faire des semis précoces, utiliser des semences de qualité, sensibiliser et former les producteurs sur les impacts des changements climatiques	Tous les villages de la Commune	X	X	X	X			Producteurs, Etat, CM, PTF
		Former les producteurs sur les itinéraires techniques et sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et engrais	Tous les villages de la Commune	X	X	X				Etat, PTF, Producteurs

		Renforcer les moyens financiers	Commune		X					PTF SF, CM, Etat	
		Organiser des formations professionnelles pour les artisans	Commune		X	X				CM, PTF,	
		Renforcer les capacités organisationnelles des artisans	Commune	X	X					PTF, CM	
Secteur Appui à la production	Transport	Construire des pistes de production	Boudouck—Témento—Mbouba—Kandemba—Bougna—Saré Bafé (12 km), Ndiamalathiel—Saré Bacary—Saré Kéba (11 km) Saré Demba---Kandemba (pont), 5km Ndiamalathiel---Boudouck (10 km) Touba Fall—Saré Gadjari (2 km) Ndiamalathiel—Saré Bacary—Dator (10 km)		X					Etat, CM, PTF	
		Installer des points d'approvisionnement en carburant dans la zone	Commune		X					PTF, CM	
	Communication	Renforcer le réseau de communication (tigo, orange et Expresso)	Commune		X	X					PTF, CM
		Créer des cybers espace services	Commune		X	X					PTF, CM
		Plaidoyer pour la densification des réseaux téléphoniques	Commune	X	X						PTF, CM
		Extension et densification du réseau électrique	Commune		X						PTF, CM
		Plaidoyer pour la construction d'une station d'essence	Commune			X					PTF, CM
		Améliorer l'éclairage public	Ndiamalathiel		X	X					Etat, CM
		Faciliter l'accès aux énergies solaires	Commune		X						Etat, CM, PTF
		Secteurs sociaux	Santé	Equiper les postes et cases de santé pour améliorer la qualité du service.	Tankon, Darou salamMady Mbaye		X				
Doter aux postes et aux cases de santé des médicaments	-Postes de santéTankon, Darsalam Mady Mbaye			X							
Renforcer les capacités techniques du personnel non qualifié	-Postes de santé de Boudouck, Diallocounda et personnel des cases de santé			X							Etat, CM, PTF
Recruter un personnel qualifié.	-Postes de santé de Boudouck et de Diallocounda				X						Etat, CM, PTF
Acquérir 2 ambulances	Postes de santé de Boudouck et				X						Etat, PTF,

		Diallocounda								CM
	Améliorer la sécurité des structures sanitaires	2 postes de santé (Boudouck et Diallocounda	X							Etat, CM
	Appuyer les comités de santé à la prise en charge des frais de fonctionnement	Postes de santé de Boudouck et de Diallocounda	X							Etat, CM
	Construire le siège de la Mutuelle de santé	Ndiamalathiel (siège de la Mutuelle de santé		X						Etat, CM
	Augmenter le nombre d'adhérents au niveau de la mutuelle de santé à travers des séances de sensibilisation et d'information sur l'importance de ses services	Commune	X	X	X	X				CM, PTF, Etat, Populations
Education	Construire et réhabiliter les bâtiments et les salles de classes	Commune		X	X					CM, Etat, Populations
	Renforcer les équipements des salles de classe en tables bancs des écoles	Commune	X							CM, Gérant, Président de la Mutuelle, PTF
	Renforcer les effectifs en personnel des écoles	Commune	X	X						Etat, , CM, PTF
	Informatiser l'Etat Civil									Etat, CM, PTF
										Etat, CM
	Former les chefs de village et chefs de ménage sur l'Etat Civil	Commune	X							
	Faire des déclarations normales de naissances,	Commune	X							
	Systématiser le remplissage des cahiers de village	Commune	X							CM, Etat, PTF
	Doter des fournitures scolaires aux établissements	Commune								CM, CV, Populations
	Construire des murs de clôture et raccordement à l'électricité et à l'eau	Commune			X					CM, CV et Chefs de ménages
	Renforcer le personnel enseignant dans les écoles	Commune	X							CM, CD, PTF
	-Construire des blocs administratifs	Commune			X					Etat, CM, PTF
	Renforcer la sécurisation au niveau des établissements scolaires	Commune	X							Etat, CM
Hydraulique	Construire 2 forages	A Koboyelet villages polarisant (SaréBafé, Ndiaffourou Thierno, Bougna, Kandemba, Témento, Gasicoucoul, Saré Demba		X						CD, CM

			A Canicounda et villages polarisant (Saré Birane, Dialadougou et SaréFafa)											
		Améliorer la gestion des infrastructures hydrauliques	Commune	X									CM, Population, Etat	
		Rendre accessibles les branchements sociaux et l'installation de robinets publics par l'extension du réseau hydraulique	Commune		X								CM, Etat	
	Sports et Loisirs	Encadrer les activités sportives et de loisirs	Commune	X									CM, ASUFOR, Populations	
		Construire des infrastructures sportives et de loisirs (espaces de jeu, foyers des jeunes, salles de danse)	Commune		X								CM, Etat, ASUFOR	
		Aménager 4 terrains de football avec des dimensions réglementaires	Commune	X									CM, Etat, PTF	
		Mettre en place des moyens matériels et financiers des ASC et équipes de football	Commune	X									Etat, CM, PTF	
	Urbanisme et Habitat	Elaborer un plan d'occupation spatiale et d'aménagement des nouvelles zones	Commune		X								Etat, CM, PTF	
		Mettre en place des infrastructures pour l'amélioration du cadre de vie des populations	Commune		X								Etat, CM, PTF	
		Réfectionner et réhabiliter le réseau routier et l'ouverture de nouvelles voies d'accès aux quartiers	Commune		X								Etat, PTF, CM	
Secteur Appui à la production	Conseil Municipal	Renforcer les élus sur les rôles et responsabilités	Commune	X									CM, Etat, PTF	
		Renforcer les capacités des élus sur les différents domaines de compétences	Commune		X								Etat, CM	
		Prévoir un appui aux travaux des commissions	Commune	X										
	Services municipaux et services techniques	Renforcer les différents services	Commune	X										
		Equiper les différents services	Commune											PTF, CM
	OCB	Cartographie détaillée des OCB	Commune	X										PTF, Etat, CM
		Renforcer les capacités des différentes OCB	Commune		X									CM
		Mener des initiatives de communication auprès des OCB	Commune	X										CM
		Articuler les activités de la commune avec les OCB	Commune	X										

5.2.2. Plan d'Investissement Local

Le Plan d'investissement Local retrace les activités du PAP réalisables durant les trois années suivies du coût et des potentiels partenaires qui pourront appuyer la Commune à matérialiser les engagements.

Tableau 19 : le plan triennal d'investissement

Axes stratégiques	Domaines d'intervention	Activités	Localisation	Année			Acteurs concernés
				1	2	3	
Secteur de Production	Agriculture	Faciliter l'accès au foncier dans les secteurs pourvus de terres cultivables	Commune	10000000			CM, Etat, PTF Populations,
		Doter des semences, engrais et de produits phytosanitaires en quantités et en qualités suffisantes	Commune		1 500 000	1 500 000	CM, CV et populations
		-Renforcer les capacités techniques des producteurs (techniques de gestion de la fertilité des terres)	Tous les producteurs de la Commune	600 000	600 000		Etat, CM, CV, PTF
		Renforcer l'équipement des producteurs	Tous les villages de la Commune		10 000 000	10 000 000	CM, PTF, Etat, Producteurs
		Faciliter l'accès des producteurs au crédit d'équipement et de campagne	Tous les villages de la Commune		3 000 000		Etat, CM, CV
		Renforcer les capacités des comités de vigilance	Tous les membres des comités de vigilance	1200000	1 200 000		Producteurs, CM, SFD
		Forer des puits pastoraux	Commune	PM			CM, PTF, Populations
		Construire des abreuvoirs	Commune	PM			Etat, CM, populations
		Construire un parc de vaccination	Commune	PM			Etat, CM, PTF, populations
		Construire des unités de transformation de produits laitiers	Commune	PM			Etat, CM, PTF, populations
		Construire une aire d'abattage	Commune			20 000 000	Etat, CM, PTF
		clôturer les périmètres, faire l'adduction d'eau, forer des puits modernes (puits, pompes, équipement, forage) et mesures	Villages dont les GPF ont une délibération du CM de leur site			30 000 000	Etat, CM, PTF
		Sensibiliser et accompagner les OCB dans le processus de	Villages dont les OCB sont engagés	600 000		600 000	Etat, CM, PTF, GPF

	formalisation					
	Utiliser les variétés à cycle court, faire des semis précoces, utiliser des semences de qualité, sensibiliser et former les producteurs sur les impacts des changements climatiques	Tous les villages de la Commune	500 000		300 000	CM, PTF, OCB
	Former les producteurs sur les itinéraires techniques et sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et engrais	Tous les villages de la Commune	1200000		600 000	Producteurs, Etat, CM, PTF
	Construire des magasins communautaires avec des normes requises au niveau des villages centres	Ndiamalathiel, Boudouck, Dator Alpha Mamadou				Etat, PTF, Producteurs
	Accompagner les ASC dans les activités de développement	CM, PTF, Etat, Membres d'ASC	1 000 000		2 000 000	Etat, CM, PTF, Populations
						CM, PTF, Etat
Elevage	Mettre en place l'élevage intensif	Villages disposant de cheptel			3 000 000	
	Assurer les dépôts d'aliments	Ndiamalathiel (siège de la Commune), Boudouck, Dator Alpha Mamadou			6 000 000	Etat, CM, PTF, Eleveurs
	-Former les apiculteurs sur les techniques de récolte et de traitement du miel	Zone forestière	600 000			Etat, PTF, Eleveurs
	Réaliser des infrastructures pastorales (abreuvoirs, puits, aménagement de mares et de parcs à vaccination)	Villages possédant du cheptel			25 000 000	PTF, CM, Apiculteurs
	Installer des dépôts et pharmacie vétérinaires	Ndiamalathiel (siège de la Mairie)				Etat, CM, Eleveurs
Environnement	Augmenter les retombées financières de l'amodiation	Commune	200 000		200 000	CM, PTF,
	Former les conseillers municipaux, les chefs de village, les chefs de ménage et les leaders d'OCB sur la décentralisation et gestion durable des ressources naturelles notamment les ressources forestières	Tous les villages de la Commune	1 200 000		1 200 000	
	Mettre en place un système	Tous les villages	500000		500 000	CM, PTF, Etat

		d'alerte et de dénonciations anonymes	possédant des massifs forestiers					
		Reboiser des espèces ligneuses (rônier, caïcedrat, ven) en voie de disparition						
			Commune			3 000 000	CM, PTF, Etat	
		Réaliser des pares-feux verts et nus	Tous les villages de la zone forestière	3000000		2 000 000		
		Renforcement des capacités des comités de lutte contre les feux de brousse	Tous les membres des comités de lutte contre les feux de brousse de la Commune	1200000			Populations, Etat, PTF	
		Rendre fonctionnel le marché permanent de Ndiamalathiel	Ndiamalathiel (Siège de la Mairie)			5 000 000	Etat , CM, Populations	
							Etat, CM	
		Renforcer les capacités en management des structures culturelles	Commune	600000				
		Mettre en place d'infrastructures culturelles	Commune			PM	PTF, CM, Etat	
	Artisanat	Moderniser le secteur artisanal	Commune			30 000 000	Etat, CM	
		Renforcer les moyens financiers	Commune			2 000 000	CM, Etat, PTF	
		Organiser des formations professionnelles pour les artisans	Commune	700000			600 000	SF, CM, Etat
		Renforcer les capacités organisationnelles des artisans	Commune	600000				CM, PTF,
Secteur Appui à la production	Transport	Aménager des pistes de production	Boudouck—Témento—Mbouba—Kandemba—Bougna—Saré Bafé (12 km),					
			Ndiamlathiel—Saré Bacary—Saré Kéba (11 km)			900 000 000		
			Saré Demba---Kandemba (pont), 5km)			250 000 000		
			Ndiamalathiel---Boudouck (10 km)					
			Touba Fall—Saré Gadjari (2 km)			100 000 0000		
			Ndiamalathiel—Saré Bacary—Dator (10 km)					

		Installer des points d'approvisionnement en carburant dans la zone	Commune		3 000 000		Etat, CM, PTF
	Comm unicati on	Renforcer le réseau de communication (tigo, orange et Espresso)	Commune	600000		600 000	PTF, CM
		Créer des cybers espace services	Commune			20 000 000	PTF, CM
		Plaidoyer pour la densification des réseaux téléphoniques	Commune	300 000		250 000	PTF, CM
		Extension et densification du réseau électrique	Commune			20 000 000	PTF, CM
		Plaidoyer pour la construction d'une station d'essence	Commune	600 000			PTF, CM
		Améliorer l'éclairage public	Ndiamalathiel		10 000 000	5 000 000	PTF, CM
		Faciliter l'accès aux énergies solaires	Commune			20 000 000	Etat, CM
Secteur s sociaux	Santé	Equiper les postes et cases de santé pour améliorer la qualité du service.	Tankon, Darou salamMadyMbaye			6 000 000	Etat, CM, PTF
		Doter aux postes et aux cases de santé des médicaments	-Postes de santéTankon, Darsalam Mady Mbaye	2000000			Etat, CM, PTF
		Renforcer les capacités techniques du personnel non qualifié	-Postes de santé de Boudouck, Diallocounda et personnel des cases de santé	600000			Etat, CM, PTF
		Recruter un personnel qualifié.	-Postes de santé de Boudouck et de Diallocounda			1 000 000	Etat, PTF, CM
		Acquérir 2 ambulances	Postes de santé de Boudouck et Diallocounda			30 000 000	Etat, CM
		Améliorer la sécurité des structures sanitaires	2 postes de santé (Boudouck et Diallocounda)	1000000			Etat, CM
		Appuyer les comités de santé à la prise en charge des frais de fonctionnement	Postes de santé de Boudouck et de Diallocounda	1500000			Etat, CM
		Construire le siège de la Mutuelle de santé	Ndiamalathiel (siège de la Mutuelle de santé)			25 000 000	CM, PTF, Etat, Populations
		Augmenter le nombre d'adhérents au niveau de la mutuelle de santé à travers des séances de sensibilisation et d'information sur l'importance de ses services	Commune	500 000	400 000	300 000	CM, Etat, Populations

Educ at ion	Construire et réhabiliter les bâtiments et les salles de classes	Commune		32 000 000	32 000 000	CM, Gérant, Président de la Mutuelle, PTF
	Renforcer les équipements des salles de classe en tables bancs des écoles	Commune	5000000			Etat, , CM, PTF
	Renforcer les effectifs en personnel des écoles	Commune	1000000	1 000 000		Etat, CM, PTF
	Former les chefs de village et chefs de ménage sur l'Etat Civil	Commune	1200000			Etat, CM
	Faire des déclarations normales de naissances,	Commune	600000			CM, Etat, PTF
	Systématiser le remplissage des cahiers de village	Commune		15000000		CM, CV, Populations
	Doter des fournitures scolaires aux établissements	Commune				CM, CV et Chefs de ménages
	Construire des murs de clôture et raccordement à l'électricité et à l'eau	Commune		21000 000		CM, CD, PTF
	Renforcer le personnel enseignant dans les écoles	Commune	600 000			Etat, CM, PTF
	-Construire des blocs administratifs	Commune			30 000 000	Etat, CM
	Renforcer la sécurisation au niveau des établissements scolaires	Commune	1000000			CD, CM
Hydrau lique	Construire 2 forages	A Koboyelet villages polarisant (SaréBafé, Ndiaffourou Thierno, Bougna, Kandemba, Témento, Gasicoucoul, Saré Demba		200 000 000		CM, Population, Etat
		ACanicounda et villages polarisant (Saré Birane, Dialadougou et SaréFafa)				
	Améliorer la gestion des infrastructures hydrauliques	Commune	2000000			CM, Etat
	Rendre accessibles les branchements sociaux et l'installation de robinets publics par l'extension du réseau hydraulique	Commune		50000000		CM, ASUFOR, Populations
Sports	Encadrer les activités sportives et	Commune	500 000			CM, Etat, ASUFOR

	et Loisirs	de loisirs					
		Construire des infrastructures sportives et de loisirs (espaces de jeu, foyers des jeunes, salles de danse)	Commune		15000000		CM, Etat, PTF
		Aménager 4 terrains de football avec des dimensions réglementaires	Commune	8000000			Etat, CM, PTF
	Urbani sme et Habitat	Mettre en place des moyens matériels et financiers des ASC et équipes de football	Commune	1 500 000			Etat, CM, PTF
		Elaborer un plan d'occupation spatiale et d'aménagement des nouvelles zones	Commune		5 000 0000		Etat, CM, PTF
		Mettre en place des infrastructures pour l'amélioration du cadre de vie des populations	Commune		16 000 000		Etat, PTF, CM
	Réfectionner et réhabiliter le réseau routier et l'ouverture de nouvelles voies d'accès aux quartiers	Commune		40 000 00		CM, Etat, PTF	
Total			52 700 000	1185350000	1 270 700 000		
Total général			2 508 750 000 fcfa				

Tableau 20:: le plan annuel d'investissement

Axe stratégique	Domaine d'intervention	Activités	Localisation	1	Sources de financement
Secteur de production	Agriculture	Faciliter l'accès au foncier dans les secteurs pourvus de terres cultivables	Commune	1 000 0000	CM, Etat, PTF Populations,
		-Renforcer les capacités techniques des producteurs (techniques de gestion de la fertilité des terres)	Tous les producteurs de la Commune	600 000	Etat, CM, CV, PTF
		Renforcer les capacités des comités de vigilance	Tous les membres des comités de vigilance	1 200 000	Producteurs, CM, SFD
		Sensibiliser et accompagner les OCB dans le processus de formalisation	Villages dont les OCB sont engagés	600 000	Etat, CM, PTF, GPF
		Utiliser les variétés à cycle court, faire des semis précoces, utiliser des semences de qualité, sensibiliser et former les producteurs sur les impacts des changements climatiques	Tous les villages de la Commune	500 000	CM, PTF, OCB
		Former les producteurs sur les itinéraires techniques et sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et engrais	Tous les villages de la Commune	1 200 000	Producteurs, Etat, CM, PTF

		Accompagner les ASC dans les activités de développement	CM, PTF, Etat, Membres d'ASC	1 000 000	Etat, CM, PTF, Populations
	Elevage	-Former les apiculteurs sur les techniques de récolte et de traitement du miel	Zone forestière	600 000	Etat, PTF, Eleveurs
	Environnement	Augmenter les retombées financières de l'amodiation	Commune	200 000	CM, PTF,
		Former les conseillers municipaux, les chefs de village, les chefs de ménage et les leaders d'OCB sur la décentralisation et gestion durable des ressources naturelles notamment les ressources forestières	Tous les villages de la Commune	1 200 000	Etat, CM, PTF, Populations
		Mettre en place un système d'alerte et de dénonciations anonymes	Tous les villages possédant des massifs forestiers	500 000	CM, PTF, Etat
		Reboiser des espèces ligneuses (rônier, caicedrat, ven) en voie de disparition			
		Réaliser des pares-feux verts et nus	Tous les villages de la zone forestière	3 000 000	CM, PTF, Etat
		Renforcement des capacités des comités de lutte contre les feux de brousse	Tous les membres des comités de lutte contre les feux de brousse de la Commune	1 200 000	Populations, Etat, PTF
	Artisanat	Renforcer les capacités en management des structures culturelles	Commune	600 000	
		Organiser des formations professionnelles pour les artisans	Commune	700 000	SF, CM, Etat
		Renforcer les capacités organisationnelles des artisans	Commune	600 000	CM, PTF,
Secteur d'appui à la production	Communication	Renforcer le réseau de communication (tigo, orange et Espresso)	Commune	600 000	PTF, CM
		Plaidoyer pour la densification des réseaux téléphoniques	Commune	300 000	PTF, CM
		Plaidoyer pour la construction d'une station d'essence	Commune	600 000	PTF, CM
Secteur sociaux de base	Santé	Doter aux postes et aux cases de santé des médicaments	-Postes de santé Tankon, Darsalam Mady Mbaye	2 000 000	Etat, CM, PTF
		Renforcer les capacités techniques du personnel non qualifié	-Postes de santé de Boudouck, Diallocounda et personnel des cases de santé	600 000	Etat, CM, PTF
		Améliorer la sécurité des structures sanitaires	2 postes de santé (Boudouck et Diallocounda)	1 000 000	Etat, CM
		Appuyer les comités de santé à la prise en charge des frais de fonctionnement	Postes de santé de Boudouck et de Diallocounda	1 500 000	Etat, CM
		Augmenter le nombre d'adhérents au niveau de la mutuelle de santé à travers des séances de sensibilisation et d'information	Commune	500 000	CM, Etat, Populations

		sur l'importance de ses services			
	Education	Renforcer les équipements des salles de classe en tables bancs des écoles	Commune	5 000 000	Etat, , CM, PTF
		Renforcer les effectifs en personnel des écoles	Commune	1 000 000	Etat, CM, PTF
		Former les chefs de village et chefs de ménage sur l'Etat Civil	Commune	1 200 000	Etat, CM
		Faire des déclarations normales de naissances,	Commune	600 000	CM, Etat, PTF
		Renforcer le personnel enseignant dans les écoles	Commune	600 000	Etat, CM, PTF
		Renforcer la sécurisation au niveau des établissements scolaires	Commune	1 000 000	CD, CM
		Améliorer la gestion des infrastructures hydrauliques	Commune	2 000 000	CM, Etat
	Sports et Loisirs	Encadrer les activités sportives et de loisirs	Commune	500 000	CM, Etat, ASUFOR
		Aménager 4 terrains de football avec des dimensions réglementaires	Commune	8 000 000	Etat, CM, PTF
		Mettre en place des moyens matériels et financiers des ASC et équipes de football	Commune	1 500 000	Etat, CM, PTF
Gouvernance Locale	Conseil Municipal	Renforcer les élus sur les rôles et responsabilités	Commune	1 200 000	Etat, CM
		Renforcer les capacités des élus sur les différents domaines de compétences	Commune	2 400 000	PTF, CM
		Prévoir un appui aux travaux des commissions	Commune	2 000 000	PTF, Etat, CM
	Services	Renforcer les différents services	Commune	1 500 000	CM
	OCB	Cartographie détaillée des OCB	Commune	3 000 000	
		Renforcer les capacités des différentes OCB	Commune	600 000	CM, PTF
		Mener des initiatives de communication auprès des OCB	Commune	500 000	CM, PTF, Etat
Articuler les activités de la commune avec les OCB		Commune	300 000	CM, PTF	
Total budget			52 700 000 FCFA		

4.3. Stratégie de mise en œuvre du PDC

4.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre

Les principes directeurs de la stratégie de mise en œuvre du PDC sont fondés sur ceux qui ont servi de base pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et locales telles que le PSE et le PDD de Bounkiling dont les orientations ont guidé l'élaboration du PDC :

- **Efficacité et de l'efficience** : Le processus de mise en œuvre du PDC et les acteurs (institutions et organisations) qui en ont la responsabilité doivent donner des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. L'ensemble des acteurs concernés (y compris les populations à la base) peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions et recueillir l'information qui doit être accessible et suffisante pour permettre à toutes les parties prenantes de comprendre ce qui est fait, et d'en assurer le suivi.
- **Etat de droit** : Les règles de gestion du terroir doivent être appliquées de façon équitable et impartiale, en particulier les questions relatives aux droits de chaque citoyen d'avoir accès aux ressources. Les dispositifs qui seront mis en place et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. La bonne gouvernance doit jouer un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts des populations de la Commune et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures à la fois nationales, régionales et départementales, dans une parfaite cohérence avec les dispositions d'intégration sous régionale (CEDEAO et UEMOA).
- **Redevabilité** : Les décideurs au niveau du Conseil Municipal et des autres acteurs dépositaires de responsabilité dans la mise en œuvre du PDC (y compris les acteurs non gouvernementaux) doivent rendre des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles.
- **Participation** : Toutes les parties prenantes (catégories) auront voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire de représentations légitimes qui défendent leurs intérêts. Cette participation doit être la plus large possible et fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires à chacun pour participer de façon constructive à la prise de décisions.
- **Equité** : L'ensemble des parties prenantes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie/ de travail.

- **Appropriation** : La collectivité locale exerce une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement local et assure la coordination des actions relatives à leur mise en œuvre.
- **Alignement** : Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies locales de développement ainsi que les procédures y relatives.
- **Harmonisation** : Les actions des PTF sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective au sein de la Commune.
- **Gestion axée sur les résultats** : L'ensemble des composantes du dispositif de mise en œuvre du PDC doit s'inscrire dans une logique de gérer les ressources et d'améliorer les processus de décision en vue d'obtenir des résultats de développement durable de la Commune.
- **Responsabilité mutuelle** : Les PTF et la Collectivité partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

4.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage

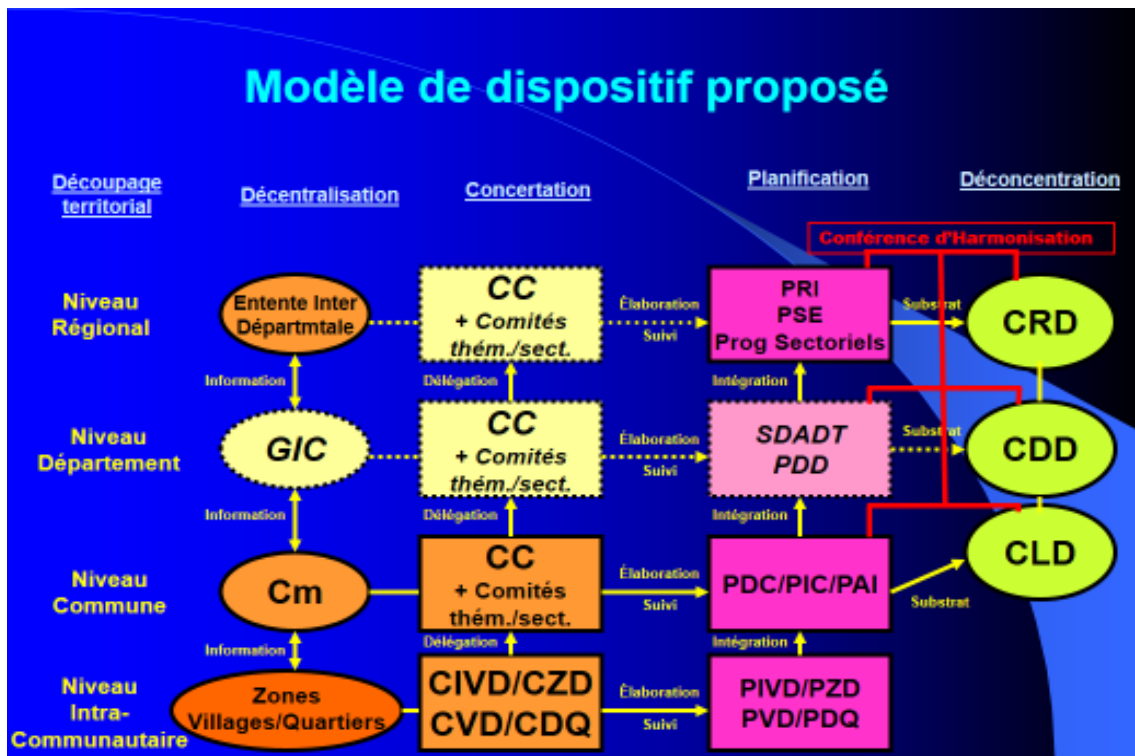
4.3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du PDC s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle régionale pour une mise en œuvre harmonisée des actions de développement.

Ce dispositif pourrait reposer sur des Cadres de Concertation au niveau des villages, qui seraient agrégés à l'échelle communal par un système de représentation équitable, pour créer un Cadre de Concertation Communal.

Ce cadre de Concertation Communal permettra au Conseil municipal d'assurer un suivi de la mise en œuvre du PDC et de promouvoir une dynamique de gouvernance participative.

Le modèle de Cadre de Concertation proposé par les acteurs régionaux et approuvé par les autorités administratives se résume sur le schéma suivant.



4.3.3.2. Rôles et responsabilités des acteurs

Globalement, l'esprit qui préside à la mise en œuvre du PDC n'étant pas d'affecter à priori des actions à des catégories d'acteurs, les rôles et responsabilités sont centrés sur la nécessité pour chaque partie prenante de s'assumer, afin de participer de manière significative tant dans la conception que dans la mise en œuvre d'actions articulées autour du PDC et qui relèvent de leurs compétences conformément à la Loi sur l'Acte 3 de la Décentralisation.

Le Conseil Municipal

Globalement, le Conseil municipal se chargera pour la mise en œuvre du PDC de :

- Promouvoir auprès des PTF, des Services de l'Etat et de la Coopération décentralisée les projets contenus dans le PDC;
- Participer au suivi et à la mise en œuvre du PDC, en rendant compte de l'avancement de la recherche de partenaires mais également des projets mis en œuvre ;
- Développer des synergies intervillageoises pour faciliter la mise en œuvre des mesures intervillageoises qui pourraient découler du PDC;
- Participer effectivement, à travers une représentation à définir, au dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC.

Les Agences et Services Techniques Déconcentrés

Les Agences et Services Techniques Déconcentrés de l'Etat, devront pour leur part et chacun en ce qui le concerne et, en tenant compte de leurs spécificités:

- Soutenir le Conseil municipal dans la formulation et la mise en œuvre des projets phares issus du PDC ;
- Contribuer directement au financement du PDC ou à travers leurs partenaires stratégiques ;
- Participer au suivi évaluation du PDD à travers des revues conjointes avec le Conseil municipal.

Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)

L'ensemble de ces acteurs sont parties prenantes à part entière dans la mise en œuvre du PDC. A cet effet, les organisations qui composent chaque catégorie peuvent initier des actions spécifiques mais articulées au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et bénéficient dans ce cadre des mécanismes de financement retenus. Les ANG sont membres des différentes instances de mise en œuvre du plan. Les acteurs ont pour rôles : i) la définition des modalités de participation et de représentation au sein des instances de mise en œuvre de la stratégie ; ii) la coordination du suivi de la mise en œuvre des projets d'ANG.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Il est recherché dans le rôle des PTF une meilleure harmonisation des financements mis en place et leur complémentarité dans la promotion du PDC, intégrant les synergies intersectorielles. Sous ce rapport, il relève de la responsabilité des PTF, dans l'ensemble des projets soutenus de manière sectorielle ou transversale, l'intégration obligatoire de variables de mesure des performances spécifiques au PDC. Dans ce cadre, une commission PTF sera mise en place dont les modalités de fonctionnement et de contribution seront définies de manière consensuelle avec le Conseil municipal.

4.3.4. Instruments de mise en œuvre

4.3.4.1. *Le Plan Annuel d'Investissement*

A ce niveau, le Conseil municipal doit pour chaque année, extraire dans le Plan d'Actions Prioritaires, les actions à mener pour chaque année et le soumettre en conseil pour adoption. Une fois adopté puis adopté par l'autorité administrative, le PAI doit être mis en œuvre en identifiant clairement les différentes sources de financement des actions planifiées pour l'année. A la fin de chaque année, une évaluation est faite pour mesurer le niveau d'exécution du PAI et élaborer en conséquence le PAI de l'année suivante.

4.3.4.2. *Le cadre de Suivi Évaluation*

Il doit définir très clairement les éléments suivants : i) Cadre de Mesure des Rendements du PDC ; ii) les méthodes de gestion des informations (collecte, traitement, stockage et diffusion) ; iii) le dispositif de suivi évaluation, avec une définition très claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués.

4.3.4.3. *Le cadre de mesure des rendements du PDC*

Il doit fournir l'ensemble des variables de mesures que sont les indicateurs. Pour chacune de ces variables de mesures qui sont déclinées pour chaque niveau de la chaîne de résultats, des cibles seront fixées. Celles-ci traduiront les ambitions retenues par la Commune pour contribuer significativement à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ces ambitions se veulent alignées à la position stratégique qu'occupe le Commune dans le développement départemental.

4.3.4.4. *La méthode de gestion de l'information*

Elle repose sur un ensemble d'outils dont des fiches de collectes d'informations, un Système d'Information Géographique (SIG) et un rapport de performance.

Les fiches de collecte d'informations seront gérées aux différents niveaux de production de statistiques (services techniques, projets de développement, autres acteurs sociaux).

Le SIG sera situé au sein de l'instance en charge de la mise en œuvre du PDC. Il permettra de paramétrer l'ensemble des données statistiques et créer toutes les relations dans la hiérarchie et la synergie des variables de mesure des progrès contenues dans le cadre de mesure des rendements. Ce qui favorise une information systématique des indicateurs et *in fine* l'analyse de leur évolution au regard des réalisations et des objectifs poursuivis.

4.3.4.5. *Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC*

Il est produit annuellement et permet de récapituler et d'analyser les progrès. Il s'appuie sur le cadre de mesure des rendements et du support de suivi automatisé.

4.3.4.6. *Les instruments sectoriels de mise en œuvre*

Les acteurs sectoriels, disposent d'instruments spécifiques ou intégrés de mise en œuvre d'actions de développement. Ainsi, tous les projets sectoriels venant en appui au processus de développement de la Commune quel qu'en soit l'entrée devront s'articuler au processus communal en indiquant de façon très claire leur contribution attendue dans l'atteinte des objectifs de développement communaux.

4.3.5. Le Financement du PDC

4.3.5.1. Évaluation des coûts

Les coûts relevant de la mise en œuvre du PDC sont évalués de manière générale dans le PDC, mais c'est à travers l'instrument de programmation opérationnelle qu'est le PAI (Plan Annuel d'Investissement), que les actions seront annuellement mieux budgétisées.

4.3.5.2. Les Sources de financement

Les sources de financement du PDC sont multiples et multiformes, on peut cependant distinguer :

- Le financement par les collectivités locales (Communes, Conseil Départemental) à travers des ressources propres tirées de leur budget ;
- Le financement par l'État du Sénégal grâce aux budgets des Ministères sectoriels (Éducation, Santé, Hydraulique, Énergie, etc.), les Agences publiques et les Projets / Programmes nationaux;
- Le financement par des Partenaires Techniques et Financiers, bilatéraux ou multilatéraux ;
- Le Financement au travers de la coopération décentralisée ;
- Le financement au travers de la diaspora de la Commune résidant notamment dans l'union Européenne, en Amérique du Nord dans la CEDEAO et l'UEMOA ;
- À travers différentes taxes prévues par des lois à travers différents codes comme :
 - [Le code de l'environnement](#)

Les dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son décret d'application N° 2001-282 du 12 Avril 2001 constituent le cadre législatif et réglementaire fondamental régissant les activités ayant des incidences environnementales. La loi et son décret d'application traitent des procédures d'Étude d'Impact Environnemental (EIE).

- [Le code forestier](#)

La loi N° 98/03 du 08 janvier 1998 (partie législative) dispose, en son article L. 44, que « Toute exploitation minière, toute fouille altérant le sol et les formations forestières sont interdites dans les forêts classées, sauf autorisation du Ministre chargé des Eaux et Forêts. En dehors des forêts classées, elles doivent être autorisées par le Président du Conseil Départemental après avis du Conseil Municipal concerné. Le code précise que l'autorisation n'est accordée qu'au vu d'un

dossier comprenant, entre autres, une étude d'impact sur le milieu effectuée par, le service des Eaux et Forêts, ou par toute autre personne physique ou morale agréée.